

# LE CLERGÉ NATIONAL

---

ARTICLES ET EXTRAITS

—DES—

Journaux Canadiens-Français

—DES—

ÉTATS-UNIS

*DEPUIS NOVEMBRE 1888 A MARS 1889*

---

WORCESTER, MASS  
IMPRIMERIE DU "TRAVAILLEUR"

1889

C 275

# LE CLERGÉ NATIONAL

---

ARTICLES ET EXTRAITS

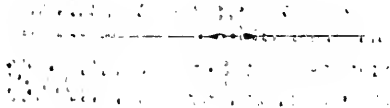
—DES—

Journaux Canadiens-Français

—DES—

ÉTATS-UNIS

*DEPUIS NOVEMBRE 1888 A MARS 1889*



WORCESTER, MASS  
IMPRIMERIE DU "TRAVAILLEUR"  
1889

1940-1941  
1942-1943

## UNE NOUVELLE FRANCE DANS LA NOUVELLE-ANGLETERRE

---

[Traduit du *Magazine of American History*, livraison de Nov. 1888.]

Un des plus remarquables mouvements d'émigration, durant les vingt-cinq dernières années, est celui des Canadiens-français, vers les États-Unis, et plus spécialement vers la Nouvelle-Angleterre. On pouvait bien trouver des Canadiens-français dans les chantiers de l'Ouest et dans les grands centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, dès avant la guerre civile ; mais on ne remarquait pas encore un courant accentué, certainement rien de nature à mériter le nom d'émigration en masse et systématique. La dernière guerre fut la première grande cause d'attraction pour cette race, dont quelques représentants affirment que 35,000 de leurs compatriotes ont combattu pour le Nord. Mais c'est surtout durant ces quinze dernières années que le grand nombre des Canadiens-français est venu, sans bruit, s'établir dans ce pays, pour partager sa fortune et prendre part à son développement national. Nos cités et nos campagnes du nord-est attirent constamment un nouveau contingent de cet élément, malgré le bas prix des terres, dans leur propre province, surtout des terres du gouvernement.

Pourrait-on trouver un exemple plus frappant des changements merveilleux de notre siècle ? On n'entend plus parler d'invasion du Canada par la Nouvelle-Angleterre ; les plus guerriers ou les plus ambitieux parmi nos jeunes militaires ne songent même pas à annexer par la force cette vaste région située au nord, avec une population éparsée, de même qu'on n'a conçu aucun projet agressif de colonisation en vue de l'absorber. Le flot du sentiment national, des deux côtés de la frontière, prend une autre direction, direction plus honorable et plus utile, chaque race travaillant avec ardeur pour un objet plus noble que celui de nuire à son voisin ou de le détruire. Les Canadiens-français se précipitent dans le pays de leur ennemi traditionnel, non pour y porter la guerre ou le pillage, mais pour

établir leur demeure dans ses villes les plus florissantes, et aider à la culture de ses champs les plus fertiles. Les descendants des anciens combattants s'unissent maintenant en paix, pour travailler amicalement ensemble à promouvoir les intérêts de la civilisation américaine.

A la vue de cette merveille moderne, ce qui étonne le plus, c'est le progrès si rapidement accompli avec la certitude morale de sa continuation. Inconscient, lui-même, de l'importance du mouvement, ce modeste mais vigoureux élément national s'est précipité vers les centres mêmes de la culture, du capital et de l'influence politique, bien déterminé à s'y établir en permanence. C'est l'un des mouvements naturels les plus significatifs qui aient jamais été tentés. De modestes commencements produisent souvent de grands résultats, comme l'établissement de Plymouth et le plan de colonisation de Jacques-Cartier.

Un coup d'œil rapide sur les progrès surprenants des Canadiens-français dans leur propre pays, durant le dernier siècle, nous permettra d'estimer le développement probable qu'ils devront atteindre dans les États du Nord de cette République, soumis qu'ils seront à des influences plus favorables sous plusieurs rapports, et, en particulier, sous le rapport de l'éducation. En dépit des pertes de vie, dans deux guerres avec les Américains, du dommage sérieux causé au commerce et à la propriété, et de l'arrêt de l'immigration en Canada, cette contrée éloignée, principalement agricole, arriérée en éducation et primitive dans ses habitudes, a vu sa population s'accroître de 65,000 qu'elle était lors de la cession—1759-60—à un million sept cent mille aujourd'hui, sans compter ceux qui sont répandus dans les provinces voisines et les États-Unis.

Où trouver un parallèle à une augmentation si étonnante? Cette expansion de la race française est l'un des phénomènes les plus surprenants de notre temps.

\* \* \* \* \*

Examinons maintenant quelle impression cette race productive a déjà faite sur la condition sociale et industrielle des États du Nord-est. Le recensement du Massachusetts pour 1885, donne, dans tout l'État, une population canadienne-française de 64,503. Mais le nombre total rapporté par les agents français, envoyés pour découvrir le chiffre exact de leurs compatriotes, atteint 120,000. Cette différence s'explique facilement. Dans la première énumération, la population canadienne-française de Fall River n'est

supputée qu'à 10,789, tandis qu'elle est réellement au-dessus de 14,000. Il est vrai qu'il s'est écoulé trois années entre les deux décomptes, et il est bien connu que l'émigration de cette race a été considérable durant cette période. Cependant, il a dû y avoir beaucoup de départs de cette ville, affectant plus ou moins le résultat final. J'apprends par un avocat distingué de Fall River, Mass., M. H. A. Dubuque, qui s'intéresse tout particulièrement au mouvement et à la situation de ses compatriotes dans les États de la Nouvelle-Angleterre, qu'un calcul fait avec soin par des représentants officiels, fixe la population canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre et de New York à près de 500,000. Il paraît que l'État du Massachusetts est le seul qui les classe sous ce titre. Dans les autres recensements d'État publiés jusqu'ici et, notamment dans celui des États-Unis, pour 1880, les Canadiens-français sont rapportés sous le titre : "Provinces Britanniques." Comme de raison, l'apport des provinces maritimes renferme beaucoup d'Acadiens qui devraient figurer comme Canadiens-français. On a coutume, en outre, pour les enfants nés aux États-Unis, de les consigner comme Américains. De bonnes autorités estiment toute la population d'origine canadienne-française dans cette république, immigrants et descendants d'immigrants, à environ 800,000, chiffre formidable pour ce peuple, étant donnée la courte période qu'embrasse son immigration avec le peu d'étendue des sources d'apport. Proportionnellement, ce résultat excède de beaucoup celui mis au crédit de l'Irlande ou de l'Allemagne.

En considérant les progrès de ce peuple dans ce pays, il faut se rappeler que ce sont surtout les plus pauvres et les moins instruits qui viennent ici, ceux que la terre paternelle, petite et ruinée, ne peut plus faire vivre, ainsi que les journaliers des villes et des campagnes. Il y a quelques années, ils venaient généralement avec l'intention de retourner dans leur paroisse natale, quand ils auraient gagné assez pour dégrever leur terre d'hypothèque, ou pour se mettre en état d'entreprendre quelque petit négoce. Plusieurs ont exécuté ce programme, qui s'accordait avec les plans de *rappatriement* du clergé catholique romain et de quelques politiques sympathiques; mais la plupart sont ensuite revenus dans la république, attirés par des gages qu'on ne peut obtenir dans leur pays et par d'autres influences. Maintenant le système qui prévaut est nouveau et différent: la plupart d'entre eux regardent ce pays comme leur demeure permanente. Ils deviennent vite utiles comme

employés de ferme ou de manufacture, s'habituant facilement à toute sorte d'ouvrages et faisant des citoyens paisibles, industrieux ; et beaucoup, à force d'énergie, d'intelligence et de probité, s'élèvent à des positions de confiance, lucratives et honorables. Un trait fort louable les caractérise : ils s'imposent tous de grands sacrifices pour donner à leurs enfants la meilleure éducation, afin d'en faire des prêtres ou des hommes de profession.

La conquête du Canada a fait voir que le Canadien-français peut non seulement s'élever au-dessus d'anciens préjugés et pardonner de vieilles injures, mais apprendre de bonnes leçons de son conquérant, y compris l'amour de la liberté. Tout en chérissant les vertus de sa propre race, il a cultivé les bonnes qualités de l'Anglo-Saxon. De cette manière les soupçons ont été bannis, le respect et la confiance se sont établis et la route s'est aplanie pour une coopération amicale, avec les races étrangères, dans les travaux et les sacrifices qui incombent au citoyen. Au près des gens ignorants et préjugés, il passe pour *lent*, arriéré dans ses idées, et non entreprenant ; mais, si l'on considère sa condition isolée jusqu'à la moitié de ce siècle, dans une région où les hivers sont longs et rigoureux, et aussi son amour du foyer, sa disposition à se contenter de ce qu'il a, et ses besoins modestes, il faut s'étonner, non de ce qu'il ait fait si peu, mais de ce qu'il ait accompli autant.

\* \* \* \* \*

En Canada, les classes ouvrières n'apprécient pas la grande importance de l'éducation ; mais, aux États-Unis, elles sentent vite la nécessité de s'améliorer sous ce rapport, et apprennent rapidement que le mérite peut les faire monter dans l'échelle sociale. Stimulés par cette noble espérance, les Canadiens sont des lecteurs assidus des journaux, des membres de sociétés politiques et littéraires, s'associent à l'étude et à la discussion des affaires qui intéressent le gouvernement et la nation, de manière à remplir mieux leurs devoirs de citoyens. Ils envoient leurs enfants aux écoles publiques, *quoiqu'ils préfèrent l'école de paroisse où l'on enseigne les deux langues, montrant ainsi l'estime convenable et louable qu'ils portent à l'éducation.*

Ils se réunissent généralement en groupes de quelques centaines jusqu'à dix ou douze mille, afin de s'aider les uns les autres et de sympathiser ensemble, vu que, d'ordinaire, les nouveaux venus ne comprennent pas l'anglais.

\* \* \* \* \*

Ils forment des paroisses canadiennes avec des églises et des prêtres de leur nationalité, et ils deviennent attachés à ce pays par des liens d'affection qui ne font que s'accroître avec le temps.

Dans ces dernières années, un des mouvements significatifs parmi les Canadiens, c'est celui que l'on remarque en faveur de la naturalisation.

\* \* \* \* \*

On croit que d'ici à dix ans il n'y en aura que bien peu, s'il en reste, qui ne seront pas naturalisés, tous étant, depuis quelque temps, parfaitement pénétrés de l'importance de cette démarche. Beaucoup ont été heureux en affaires et plusieurs sont entrés dans les législatures de la Nouvelle-Angleterre : un dans le Massachusetts ; quatre dans le Maine ; deux dans le Connecticut ; deux dans le New Hampshire et deux dans l'État de New York. De plus, on en trouve aussi parmi les conseillers municipaux, les échevins, etc. Ils supportent, dans la Nouvelle-Angleterre et l'État de New York, 9 journaux ; ils ont 287 sociétés françaises, qui comptent en tout 43,051 membres. C'est un résultat très honorable, pour si peu de temps, et qui montre leur aptitude pour l'union et les affaires politiques.

Ces émigrants manifestent l'intérêt judicieux qu'ils portent à leur bien-être présent et futur, en tenant, dans les différentes parties du pays, des conventions auxquelles chaque société ou paroisse suffisamment nombreuse envoie trois délégués. On y discute les questions qui affectent la condition de leur race, en particulier, l'éducation l'économie politique et domestique, la naturalisation, les meilleurs moyens de conserver la langue française et ainsi de suite. Tous les deux ans, on réunit une assemblée générale de toutes les sociétés canadiennes-françaises. La dernière a été tenue, en juin dernier, à Nashua, New Hampshire, et ça été une assemblée très importante et très remarquable, à laquelle 30,000 personnes ont pris part. Ils espèrent assurer ainsi une plus grande union, une sympathie et une coopération réciproques. Il n'y a rien de secret dans ces réunions ; cependant, les discussions sont toujours faites en français.

\* \* \* \* \*

La statistique criminelle des différents États montre une proportion considérablement moindre d'arrestations, pour des offenses de toute sorte, que celle dont les autres nationalités peuvent se vanter. Tout en aimant les amusements, comme il a été dit plus haut, les Canadiens-français s'appliquent à rester dans les limites de la



légalité et de l'ordre. Il y a des preuves abondantes de leurs habitudes industrielles, paisibles et réglées dans le rapport sur "*Les Canadiens-français dans la Nouvelle-Angleterre*" (extrait du 13ième Rapport Annuel du Bureau de Statistique ouvrière, du Massachusetts, par Carroll D. Wright.) Des témoins graves, tant laïques qu'ecclésiastiques, ont, sur ce sujet et sur d'autres semblables, donné des dépositions, qui expliquent assez l'empressement des patrons de la Nouvelle-Angleterre à choisir, en grand nombre, leurs employés parmi eux.

Plusieurs des chefs canadiens-français croient qu'à moins de conserver leur langue nationale, leurs compatriotes s'assimileront bientôt aux Américains, au point d'être absorbés dans la grande masse prépondérante, résultat qu'ils regretteraient vivement. Tout en admirant la république et accomplissant loyalement tous leurs devoirs envers elle, beaucoup préféreraient établir une sorte de système autonome, ou maintenir une nationalité distincte dans la nation, comme dans le Dominion.

\* \* \* \* \*

A la dernière élection présidentielle, le vote de cet élément a fait sentir son influence en plus d'un district.

\* \* \* \* \*

Ils sont naturellement conservateurs. Ils favorisent l'ordre, découragent les vues et les tentatives radicales, sont opposés aux grèves et aux sociétés secrètes, les Chevaliers du Travail exceptés. Contrairement à leurs congénères de la mère-patrie, ils ne sont pas avides de changement pour le simple plaisir de changer. Leur affection pour la France est aussi forte aujourd'hui qu'autrefois, malgré ses lubies politiques et ses expériences lamentables; ils se réjouissent de ses victoires et pleurent ses défaites.

Qui peut donc s'étonner de cette prédiction d'un savant statisticien de la Nouvelle-Angleterre, qu'avant la fin du premier quart du siècle prochain, les Canadiens-français dépasseront les Anglo-Saxons, en nombre, dans les États de la Nouvelle-Angleterre! Et n'en avons-nous pas déjà beaucoup plus que l'Angleterre n'en a conquis au Canada? Et des milliers, chaque année, viennent encore, de la province de Québec, les rejoindre. En présence de progrès aussi extraordinaires, accomplis malgré tant de désavantages, l'accomplissement de la prédiction ci-dessus est loin d'être improbable. L'Américain économiste et patriote peut trouver un vaste sujet, fécond en réflexions, dans le fait qu'en présence de la famille

Américaine de un ou deux enfants, et souvent pas du tout, le Canadien-français comptera une progéniture d'une demi-douzaine à une douzaine et demie. Et les Anglo-Saxons continueront sans doute de s'en aller "à l'ouest" en grand nombre, tandis que probablement les Canadiens-français maintiendront et augmenteront leur mouvement vers le sud-est. C'est ainsi que nous verrons l'histoire se répéter. Nous verrons les Normands envahir une autre Angleterre et en prendre possession, par le moyen noble et bienfaisant des arts de la paix, et par l'emploi judicieux des procédés et des forces qui ont permis à ce peuple, malgré des commencements insignifiants et sous les circonstances les plus défavorables et les plus décourageantes, de fonder un état vigoureux dans l'Amérique du Nord, et d'entreprendre ensuite la formation rapide d'un autre État. L'observateur attentif des deux races, de même que le patriote et le philanthrope, attendront avec le plus grand intérêt les événements qui vont suivre cette rivalité pacifique.

PROSPER BENDER.

BOSTON, Massachusetts.

---

## POURQUOI DES PRÊTRES CANADIENS.

---

[De *l'Etendard*, de Montréal.—23 Août, 1886.]

L'Église est le grand point central de notre ralliement; et, de même que la paroisse Canadienne a maintenu autrefois notre population contre les desseins pervers de nos ennemis, de même la construction d'une église aux États-Unis nous garantit le succès, l'union, notre langue et notre foi. Notre grande force est là; notre belle unité, notre esprit religieux, notre patriotisme: tout se concentre à l'église et à l'église Catholique-Canadienne. Tandis que les Irlandais se perdent par millions dans la République, les Canadiens, non seulement se maintiennent dans la foi, mais se

consolident, se multiplient, s'assurent un avenir distinct, comme race, aux États-Unis. Et leur seul lien est l'Église Canadienne et toutes les forces et associations qui en découlent; vérités patentes, claires comme la lumière et qui, cependant, n'illuminent pas encore l'esprit de tous ceux qui pourtant sont, par état, obligés de les voir et de les comprendre!

A force de répéter cette vérité, l'on finira par la faire pénétrer, sinon chez tous, du moins dans l'esprit des moins préjugés et peut-être aussi dans les hautes sphères du catholicisme, à Rome. Voilà le but de nos humbles efforts. Aspirons-nous trop haut? Dans une bataille que de boulets perdus! mais que de ravages aussi causés par un seul!

Le Pape exerce la plus tendre sollicitude sur tout l'univers, mais il semble qu'il porte un amour de prédilection pour l'Amérique. Là, en effet, est le salut du monde. Mais ce continent est si loin de la Ville-Éternelle que, nécessairement, le Pape doit s'en remettre aux rapports des Évêques pour ce qui concerne les Catholiques Américains. Voilà une cause de nombreuses épreuves pour les Canadiens; nous n'avons pas un seul évêque dans toute la République! pas même dans les diocèses où nous formons l'immense majorité catholique!! rarement même, disons presque jamais, de vicaires généraux!!! pas même de conseillers d'évêques!!!! Nous sommes à la merci de saints personnages, nous voulons bien le croire, mais de saints préjugés contre nous, ne parlant pas même notre langue, ne connaissant ni nos aspirations, ni notre cœur, ni notre esprit. Cet état de choses devient quelquefois critique, comme les faits l'ont prouvé à Fall River.

La clarté se fera et un prompt changement devra s'ensuivre. Autrement, notre avenir religieux, aux États-Unis, sera sérieusement compromis, comme celui des autres races l'a été, faute d'un clergé parlant leur langue, connaissant leurs sentiments et sachant interpréter leurs désirs et leur éducation religieuse.

C'est une fausse doctrine de croire que le peuple est fait pour le clergé. C'est le contraire qui est vrai. Le prêtre qui ne connaît pas le caractère, surtout le cœur canadien, ne réussira jamais avec les Canadiens. Ils ne se gouvernent et ne se meuvent que par le cœur; or, comment veut-on qu'un prêtre de nationalité étrangère, surtout lorsqu'il ne parle pas notre langue, saisisse toutes les fibres de notre cœur, les fasse mouvoir, les dirige dans leur vrai sens?

La réponse est péremptoire ; du reste, l'expérience est là. Des congrégations, en très grande majorité canadiennes, ont végété aussi longtemps qu'elles n'ont pas été mises sous le contrôle immédiat de nos curés canadiens. Ce fait est patent, lumineux, indéniable. Aus-itôt que le prêtre canadien a pris la direction de ces congrégations, elles ont fait des progrès si rapides, si constants, si sûrs, qu'elles ont suscité la jalousie des catholiques des autres nationalités. Ceci est facile à expliquer, bien que contraire, en apparence, au bon sens et à l'esprit de charité qui devrait régner parmi tous les enfants de l'Église. Hélas ! la nature, chez certaines races, semble plus forte que la foi, que le dévouement, que l'amour.

FRONTENAC.

---

## LES DROITS DE LA MAJORITÉ.

---

[Du *Travailleur*, de Worcester, Mass.—29 Nov. 1888.]

NN. SS. les Évêques de la province ecclésiastique de Boston se sont réunis tout dernièrement dans le but de nommer un coadjuteur *cum jure successionis* à Mgr. de Goësbriand, de Burlington, dont la santé est chancelante depuis assez longtemps. Nous ne savons pas encore sur qui le choix est tombé, mais nous serions des plus heureux d'apprendre qu'un prêtre de notre race a été appelé par anticipation à présider aux destinées religieuses de ce diocèse. Il paraît en effet raisonnable que les droits de la majorité soient reconnus par les autorités religieuses de ce pays quand il s'agit de nominations aussi importantes que celle dont il est ici question. Or, d'après le recensement fait en 1886 par le Rév. Père Hamon, S. J., le nombre des Canadiens-Français établis dans le Vermont excède de 5,000 le chiffre total de la population catholique de cet État qui constitue, comme l'on sait, le diocèse de Burlington. Ce ne serait donc pas une faveur à faire à nos nationaux que de placer un des leurs sur le siège épiscopal dont ils dépendent ; ce serait, au

contraire, un acte de justice auquel ils ont le droit de s'attendre de la part de ceux qui ont reçu de Rome la mission de sauvegarder tous les intérêts et de satisfaire à tous les besoins des catholiques de ce pays.

On nous objectera peut-être que les candidats à l'épiscopat sont maintenant présentés par les conseillers et les curés, et que ces messieurs sont animés des meilleures intentions à l'égard de nos compatriotes. Nous le voulons bien, mais il est certain que nos prêtres canadiens sont plus en mesure que qui que ce soit d'éclairer les autorités diocésaines sur la véritable position de notre élément aux États-Unis. Il est arrivé, plusieurs fois déjà, que des évêques bien intentionnés et désireux de rendre justice égale à toutes les nationalités, n'ont pu le faire à l'égard des Canadiens-Français, parce que certains membres du clergé, étrangers à notre race, qui avaient leurs raisons pour en agir ainsi, ont gardé un silence de mort au sujet de notre nombre, ou l'ont diminué énormément quand ils ont été forcés d'en parler. Nous ne voulons ici désigner personne ni faire rejaillir sur aucun évêque en particulier la responsabilité du traitement injuste et parfois cruel dont plusieurs de nos compatriotes ont été l'objet en certains endroits. C'est un fait que nous constatons dans l'unique but de mettre les intéressés en garde contre les éventualités de l'avenir. Sans vouloir dicter une nouvelle ligne de conduite à l'épiscopat de la Nouvelle-Angleterre, nous croyons exprimer le sentiment de nos compatriotes en disant que le choix de prêtres canadiens-français comme conseillers des évêques leur plairait beaucoup et serait peut-être le remède le plus efficace à apporter aux maux dont ils souffrent. S'il est vrai que le diocèse de Burlington n'en compte pas un seul en ce moment, il est difficile de croire que les vœux des 20,331 Canadiens du Vermont seront exaucés cette fois. Leurs 15,000 coreligionnaires de l'État auront encore le pas sur eux dans les conseils de la province ecclésiastique de Boston, et le prochain coadjuteur de Mgr. de Goësbriand, au lieu d'être le représentant de la majorité, sera celui de la minorité.

On nous apprend aussi que le diocèse d'Ogdensburg ne compte qu'un seul prêtre canadien parmi les six conseillers de Mgr. Wadhams. Encore ici nous ne voulons jeter aucun blâme sur cet état de choses que des circonstances toutes particulières ont produit. Mais il nous sera permis de faire observer que les Canadiens doivent s'attendre, eux aussi, à une plus nombreuse représentation dans les conseils diocésains, car ils constituent la grande

majorité des catholiques de cette partie de l'État de New York, leur nombre s'élevant déjà, d'après le Rév. Père Hamon, à 51,770 âmes contre 12,000 de nationalités étrangères.

Les diocèses de Manchester et de Portland, embrassant respectivement les États de New Hampshire et de Maine, renferment également une majorité canadienne. Dans le premier, sur une population totale de 60,000 catholiques, on accorde à nos compatriotes 34,680 et, dans le dernier, 39,385 âmes, sur un même total de 60,000 catholiques.

Pourquoi les 500,000 Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre continueraient-ils d'être sans représentant dans l'épiscopat? Les titres de notre clergé à cette haute distinction sont aussi nombreux qu'inaliénables. Les évêques de la province ecclésiastique de Québec sont venus chercher Mgr. Lorrain à Ogdensburg. Cet hommage rendu par notre mère-patrie au zèle et à la science de nos prêtres canadiens des États-Unis nous fait espérer qu'ils seront désormais consultés sur le choix important des coadjuteurs, dans les diocèses dont nous venons de parler.

Nous invitons nos confrères à se joindre à nous pour faire mieux connaître aux vénérés prélats dont les nôtres relèvent dans cette partie des États-Unis, la situation véritable de nos groupes et le chiffre réel de leur population. Ce concert d'action ne saurait manquer d'augmenter nos chances de succès en faisant ressortir davantage la sincérité de nos intentions.

---

[Du *National*, de Plattsburgh, N. Y.—6 Décembre, 1888.]

A l'occasion de la réunion de NN. SS. les Évêques de la province ecclésiastique de Boston, dans le but de nommer un coadjuteur à Sa Grandeur Mgr. de Goësbriand, de Burlington, Vt., le *Travailleur* publie un excellent article auquel nous souscrivons de tout cœur. Notre confrère trouve qu'il est raisonnable que les droits de la majorité soient reconnus par les autorités religieuses de ce pays, quand il s'agit de nominations aussi importantes que celle dont il est ici question. D'après un recensement fait en 1886, par le Rév. P. Hamon, S. J., il appert que nos compatriotes du Vermont excèdent de 5,000 le chiffre de la population catholique du diocèse de

Burlington, que le nombre des nôtres est aussi plus considérable, dans le diocèse d'Ogilensburg, que celui des nationalités étrangères; enfin, que les diocèses de Manchester et de Portland renferment également une majorité canadienne. Notre confrère ajoute, en outre, qu'il croit savoir que le conseil de l'évêque de Burlington ne contient pas un prêtre canadien-français et que celui de Mgr. Wadhams n'en compte qu'un seul.

Le *Travailleur* traite cette importante question d'une manière fort respectueuse, qui mérite certainement la considération de notre clergé. Nous serions heureux, pour notre part, de voir des évêques canadiens à la tête des diocèses qui comptent le plus grand nombre de leurs fidèles parmi les nôtres, et des prêtres de notre race dans les conseils de ces hauts dignitaires de l'Église. Si les autorités ecclésiastiques ne jugent pas à propos d'obtempérer maintenant à ces humbles désirs, qu'on donne au moins aux diocèses où la majorité des catholiques parlent le français, un évêque qui entende cette langue. Nous reviendrons sur ce sujet.

---

## NOS DROITS RELIGIEUX.

---

[Du *National*, de Plattsburgh, N. Y.—13 Décembre, 1888.]

Les progrès religieux de l'Église Catholique dans ce pays font l'admiration du monde entier. Nous sommes plusieurs millions de fidèles, gouvernés et administrés par plus de quatre-vingts évêques et archevêques ayant sous leur direction plus de six mille prêtres. Depuis le dernier Concile de Baltimore nous sommes entrés dans une voie de progrès et de réformes incontestables. Notre augmentation si rapide, les éléments si divers de notre population catholique demandaient impérieusement des réformes. Nous avons raison d'être fiers et honorés de notre clergé, qui, en général, est rempli de zèle, de science et d'une prudence vraiment évangélique.

Pour nous, fidèles, notre devoir est bien simple : seconder les efforts de nos pasteurs, et coopérer généreusement aux œuvres religieuses de nos diocèses et de nos congrégations respectives.

Mais il existe un autre devoir également important pour le bien religieux de nos différentes populations catholiques ; c'est de faire connaître nos besoins particuliers, propres à chaque élément qui compose la masse. Nous sommes, sans doute, tous catholiques américains ; nous aimons et respectons notre patrie d'adoption, nous lui serons fidèles et loyaux en toute circonstance. Mais de là à prétendre que nous devons effacer en nous le caractère national que nous tenons de nos pères comme un héritage sacré, c'est demander un sacrifice que l'Église, notre mère, n'a jamais exigé d'aucun peuple. Vouloir nous enlever le précieux droit de parler notre langue propre, de prier et de recevoir l'instruction religieuse dans cet idiome que nous appelons notre langue maternelle, encore une fois, nous ne pensons pas qu'il existe aucun pouvoir sur la terre capable de nous forcer à ce suicide coupable ! Toutes choses qui doivent aider puissamment à la conservation de notre foi seront toujours protégées efficacement par nos pasteurs. Notre devoir c'est de faire connaître respectueusement à qui de droit ces besoins particuliers ; c'est de constater notre nombre et nos droits inviolables. Or, l'article du *Travailleur* et les commentaires que nous avons publiés la semaine dernière sur le même sujet, constituent pour nous un premier pas dans la voie du devoir, en parlant ici au nom de nos compatriotes des États-Unis. Nous avons reçu, depuis, les adhésions les plus sympathiques et les plus encourageantes.

Nous donnerons aujourd'hui un exposé de notre état religieux dans le diocèse d'Ogdensburgh. Voici les informations que nous avons sur ce sujet, et nous les croyons, vraiment, aussi exactes qu'il est possible de les recueillir sans avoir recours au recensement officiel.

Le diocèse d'Ogdensburgh renferme 62,289 catholiques. Sur ce nombre nous trouvons, au minimum, 45,200 Canadiens-Français, professant la foi catholique. Balance des autres nationalités, 17,089. Pour administrer les besoins religieux du diocèse, il y a sous la direction d'un évêque, 84 prêtres, mais 24 seulement sont Canadiens ou Français. De plus, on compte dix congrégations dans lesquelles la moitié de la population catholique est canadienne, et qui ont pour recteurs des prêtres incapables de parler le français, au moins pour les instructions religieuses. Dans le conseil de l'évêque, nous n'a-



vons qu'un seul représentant sur cinq. Nous avons 3 *deans* ou vicaires forains, mais pas un seul de notre nationalité, et 2 parlant le français! Nous avons cinq visiteurs des écoles paroissiales dont un seul canadien-français, et un autre parlant quelque peu le français. Cependant, il est connu qu'il y a plus d'écoles canadiennes-françaises que d'écoles appartenant à d'autres nationalités.

Voilà un bilan! Voilà un aperçu véridique de notre état religieux dans le diocèse d'Ogdensburgh! Nous avons toutes les raisons du monde de croire ces informations correctes, sans exagération. Nous prions bien les intéressés de les contrôler, et d'en tirer le parti le plus avantageux possible pour le bien de nos populations canadiennes catholiques. Cette question mérite toute l'attention des hommes francs et sincères dans leurs convictions religieuses. Nous reviendrons sur cette question.

---

## LA QUESTION RELIGIEUSE.

---

[De l'*Avenir Canadien*, de Manchester, N. H.—1er janvier, 1889.]

La presse canadienne de l'Est agite en ce moment une question d'une haute importance, et l'on voit le *Travailleur*, *L'Indépendant*, le *National*, se donner la main, pour revendiquer d'une manière énergique nos droits religieux. Tous s'accordent sur un point unique: Que notre nationalité n'est pas suffisamment représentée dans les hautes dignités ecclésiastiques, et même qu'en bien des endroits les Canadiens n'ont pas, pour leur administrer les devoirs religieux, ces prêtres parlant notre langue. On se demande: pourquoi ce déplorable état de choses? Les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre excèdent en population nos coreligionnaires des autres nationalités, pourquoi n'aurions-nous pas notre contingent de représentants dans les fonctions ecclésiastiques? Il est de droit que dans toute organisation politique ou civile, c'est l'esprit

de la masse qui domine, et nous ne croyons pas aller contrairement à nos croyances religieuses en apportant, dans l'occasion présente, un rapprochement à cette idée, en matière de religion. En ces temps où les mauvaises doctrines sont à l'ordre du jour, où, avec tous les secours d'un clergé national, il est encore difficile de se maintenir dans le droit sentier, à combien de dangers ne sont pas exposés ceux de nos compatriotes qui n'ont pas, pour rencontrer leurs besoins religieux, l'influence salutaire d'un prêtre canadien! Notre Saint Père le Pape, dans une lettre aux évêques d'Amérique, publiée par l'*Osservatore Romano*, déplore l'état des Italiens sur ce continent. Voici l'article : "Le Pape regrette qu'un grand nombre d'Italiens forcés d'émigrer, se trouvent en Amérique dans une position pire. Leurs âmes se trouvent aussi en danger, parce qu'ils ne rencontrent là-bas que rarement des prêtres parlant leur langue. En face de ces dangers et de ces misères, le Pape a chargé la congrégation de la Propagande, d'étudier la double question du bien-être matériel et spirituel des émigrants Italiens, et il a décidé d'envoyer des prêtres d'Italie dans les localités habitées par les Italiens émigrés. Sa Sainteté demande aux évêques américains de faciliter la tâche de ces prêtres. Sa Sainteté termine en donnant sa bénédiction aux évêques, aux prêtres et à tous les fidèles d'Amérique."

Cette sollicitude du St. Père pour les Italiens émigrés prouve, une fois de plus, que le Pape à l'œil ouvert sur toutes les parties du monde où se trouvent des misères à consoler et des droits à rectifier. Faisons connaître notre position à Rome, et le Saint Siège, qui vient de témoigner si manifestement sa bienveillance aux Italiens d'Amérique, ne manquera pas de nous rendre justice.

# LETTRE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE L'AMÉRIQUE

*A nos vénérables Frères les Archevêques et Evêques de l'Amérique*

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Combien malheureuse et funeste est la condition de ceux qui, chaque année, émigrent par troupes de l'Italie vers les régions de l'Amérique, pour y chercher des moyens de subsistance, c'est chose qui vous est pleinement notoire et qui n'a pas besoin que Nous l'expliquions longuement. En effet, vous voyez de près les maux dont ils sont opprimés, et plus d'une fois, dans les lettres qui Nous ont été adressées par beaucoup d'entre vous, vous les avez mentionnés avec douleur. Il est à déplorer, en vérité, que tant de malheureux habitants de l'Italie, contraints par la misère à quitter le sol natal, tombent bien souvent dans des maux plus graves encore que ceux qu'ils ont voulu éviter. Et, bien souvent aussi, aux travaux de tout genre auxquels sont voués leurs corps, s'ajoute la ruine beaucoup plus déplorable de leurs âmes.

D'abord, la traversée même des émigrants est pleine de périls et d'inconvénients; ils tombent, en effet, pour la plupart entre les mains d'hommes cupides, dont ils deviennent en quelque sorte les esclaves, et, amassés par troupes sur des navires, traités d'une manière inhumaine, ils sont poussés de plus en plus à la dépravation de leur nature.

Lorsqu'ils abordent aux plages où ils sont destinés, leur ignorance des lieux et de la langue, les travaux journaliers auxquels ils sont voués les livrent à la merci des embûches d'hommes pervers et de ceux au pouvoir desquels ils se sont assujétis. Que si quelques-uns parviennent par leur activité à gagner suffisamment de quoi vivre, ils ne s'en trouvent pas moins en contact assidu avec des gens qui

rappellent toutes choses au lucre et à l'utilité matérielle, et, venant ainsi à perdre insensiblement tout sentiment noble et humain, ils apprennent à mener la vie de ceux qui font converger vers la terre toutes leurs espérances et toutes leurs pensées. A cela s'ajoutent l'aliment offert de toutes parts aux passions, les fraudes des sectes, qui exercent dans ces lieux leurs ravages contre la religion et qui entraînent un grand nombre dans la voie qui mène à leur perte.

Ce qu'il y a de plus lamentable parmi ces maux, c'est que, au milieu d'une si grande multitude d'hommes, d'une si vaste étendue de territoire et de si graves difficultés locales, il n'est point facile que les émigrants trouvent auprès d'eux, comme il conviendrait, cette salutaire assistance des ministres de Dieu qui, sachant l'Italien, puissent leur apporter la parole de vie, leur administrer les sacrements et leur prêter ces secours opportuns par lesquels leurs âmes seraient élevées à l'espérance des biens célestes, et leur vie spirituelle serait soutenue et fortifiée. De là, en bien des lieux, le trop petit nombre de ceux qui, à leur naissance, sont privés du ministre sacré pour leur administrer le baptême de la régénération. Bien nombreux aussi sont ceux qui contractent le mariage sans aucun égard pour les lois de l'Église, d'où viennent des enfants semblables à leurs pères ; et c'est ainsi que chez de tels hommes les mœurs chrétiennes tombent insensiblement dans l'oubli et qu'il s'en introduit d'autres détestables.

En méditant ces choses dans Notre cœur et déplorant le misérable sort d'un si grand nombre d'hommes, que Nous voyons errer comme des brebis sans pasteur à travers des sentiers abrupts et des endroits périlleux, et réfléchissant en même temps à la charité du Pasteur éternel et à ses préceptes, Nous avons pensé qu'il était du devoir de Notre charge de leur venir en aide de tout Notre pouvoir, de leur assurer des pâturages salutaires et de pourvoir par tous les moyens à leur prospérité et à leur salut. Nous l'entreprenons d'autant plus volontiers que Nous y sommes porté davantage par l'amour envers ces hommes qui ont eu avec Nous une même patrie, et que, d'autre part, Nous avons le ferme espoir de ne voir jamais Nous manquer l'aide de votre zèle et de votre œuvre.

C'est pourquoi Nous avons eu soin que la Sacrée Congrégation de la Propagande eût à délibérer sur ce point, et Nous lui avons ordonné que, après avoir recherché et diligemment examiné les remèdes par lesquels on pourrait conjurer ou atténuer au moins tant de maux et d'inconvénients, elle Nous proposât ce qu'il conviendrait le

mieux de faire, en ayant présent le double but de pourvoir au salut des âmes et d'alléger autant que possible les souffrances des émigrants.

Or, comme la cause principale de l'accroissement de ces maux consiste en ce que ces malheureux sont privés du ministère sacerdotal, par lequel est dispensée et accrue la grâce céleste, nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de *soulager leurs maux en parlant leur propre langage*, de les instruire de la doctrine de la foi et des préceptes, ignorés ou négligés, de la vie chrétienne, d'exercer auprès d'eux l'administration salutaire des sacrements, d'élever la génération croissante dans la religion et dans des sentiments d'humanité, d'être enfin utiles à tous par le conseil et l'assistance et de leur venir en aide par les soins du ministère sacerdotal. Et pour que cela puisse être réalisé d'une manière plus facile et plus efficace, Nous avons, par Nos lettres données sous l'anneau du Pêcheur, le 17 des calendes de décembre de l'année dernière, institué un Collège apostolique auprès du siège épiscopal de Plaisance, fondé par les soins de l'évêque de ce même siège, Notre Vénérable Frère Jean-Baptiste, afin que les ecclésiastiques qu'enflamme la charité du Christ s'y rendent de diverses parties de l'Italie et que là ils s'adonnent aux études et s'exercent sous la discipline voulue à l'accomplissement des fonctions qui leur permettront de remplir vaillamment et heureusement leur mission, au nom du Christ, auprès des fils lointains de l'Italie, en devenant parmi eux les fidèles dispensateurs des divins mystères.

En outre, parmi les élèves de ce collège, qui doit être comme un séminaire des ministres de Dieu pour le salut des Italiens habitant l'Amérique, Nous voulons aussi qu'on reçoive et qu'on instruisse des jeunes gens de vos contrées, nés de parents italiens, pourvu que, favorisés de la vocation du Seigneur, ils désirent être initiés aux choses saintes, afin qu'ensuite, investis du sacerdoce et revenant auprès de vous, ils remplissent, sous votre pouvoir pastoral, toutes les fonctions réputées les plus utiles du ministère apostolique. Nous ne doutons point, en effet, que vous ne les accueilliez à leur retour avec une charité toute paternelle et que vous ne leur accordiez les facultés opportunes pour remplir, d'accord avec les curés respectifs, les devoirs du saint ministère à l'égard de leurs nationaux. Ils viendront ainsi à vous comme des troupes auxiliaires, afin que, sous l'autorité de chacun de vous, selon le diocèse auquel ils appartiennent, ils prêtent leur œuvre dans les rangs de la milice sacrée.

Certes, au début, ces secours ne seront pas aussi abondants que l'exigerait la nécessité des temps et des choses, et l'œuvre de ceux qui seront ainsi envoyés ne pourra pas répondre au nombre et aux besoins des fidèles, de telle sorte qu'il soit donné de constituer dans chacune des localités éloignées des prêtres ayant charge d'âmes. Nous pensons donc que ce sera chose excellente si, dans les diocèses où les émigrants italiens sont plus nombreux, on établit des communautés de prêtres qui, partant à tour de rôle pour les divers points de la région environnante, puissent la parcourir dans leurs saintes expéditions. Il appartient à votre prudence de décider de quelle façon et dans quelles localités il est plus opportun de constituer ces communautés.

Voilà ce que, dans notre sollicitude pastorale, Nous tenons à vous notifier par les présentes Lettres. Que si quelqu'un de vous trouve, soit d'après son propre sentiment et jugement, soit d'un commun avis avec les évêques ses frères, quelque autre moyen qui puisse être employé par Nous pour l'utilité et le soulagement de ceux en vue desquels Nous avons écrit cette Lettre, qu'il sache qu'il Nous fera chose agréable d'en saisir avec empressement la Sacrée-Congrégation de la Propagande.

Pour Nous, Nous attendons des fruits abondants de cette œuvre entreprise pour l'aide et le secours d'un si grand nombre d'âmes dépourvues de toute consolation de la religion catholique ; et les fruits en seront d'autant plus abondants que cette œuvre sera soutenue et favorisée par ceux des fidèles dont la piété et le zèle égalent les ressources. Au reste, nous supplions le Dieu très élément, que tous les hommes obtiennent le salut et parviennent à la connaissance de la vérité, afin que, dans sa bonté, Il favorise cette entreprise et la fasse prospérer de plus en plus. Et en attendant, comme gage de Notre vive charité, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, vénérables Frères, ainsi qu'à tout votre clergé et aux fidèles à la direction desquels vous êtes déposés.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 10 décembre 1888, en la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

## ROME ET LE CLERGÉ NATIONAL.

[Du *Travailleur*.—28 décembre 1883.]

On se souvient que, lors des difficultés religieuses des paroissiens de l'église St. Joachim, de Détroit, avec leur évêque, en 1885, le cardinal Simeoni a admis le principe d'un clergé national, dans une communication officielle adressée à Sa Grandeur Mgr. Borgess. Son Éminence, parlant au nom de la Sacrée Congrégation de la Propagande, s'exprimait ainsi : . . . "en général il semble juste et convenable que l'évêque confie les charges pastorales à des hommes versés dans la langue et les coutumes de la population qui leur est confiée."

Nous nous sommes autorisé, dans le temps, de ces paroles pleines de sagesse et d'équité, pour réclamer encore une fois pour nos congrégations canadiennes des desservants de notre nationalité; mais le sentiment de Rome, contre lequel aucun doute raisonnable ne paraissait devoir s'élever, n'a pas été assez puissant pour ramener à de meilleurs sentiments ceux qui ont combattu si opiniâtrement l'idée d'un clergé national. On a continué d'accuser les Canadiens de nationalisme, même d'entêtement et d'insubordination. D'après les plus farouches de nos adversaires, la seule conclusion à tirer des paroles du cardinal Simeoni était: que le Saint Siège n'est pas opposé à la nomination de curés parlant une autre langue que l'anglais aux États-Unis, mais quant à faire un devoir aux évêques de placer à la tête des paroisses entièrement de nationalité étrangère, telles que nos paroisses canadiennes, des pasteurs ayant la même origine que les fidèles, il était ridicule de croire qu'on y eut jamais pensé. En d'autres termes, il n'y avait *rien* dans ce document, émanant de la Propagande et approuvé par le Pape, qui pût justifier nos compatriotes de réclamer parmi eux l'établissement d'un clergé national !

Sans doute, Rome n'a pas, cette fois, condamné en termes formels l'opposition systématique dont les Canadiens ont été l'objet dans certains diocèses de la Nouvelle-Angleterre et même de l'Ouest, mais son intention d'accorder aux diverses nationalités qui se sont implantées sur le sol des États-Unis toutes les facilités possibles de

pratiquer la foi catholique est trop apparente pour qu'on persiste à la nier. Au reste, la chose était admise à cette époque par la presque totalité de l'épiscopat américain. C'est, du moins, ce que nous a appris Mgr. Ireland, archevêque de St. Paul, Minn., lorsque nous eûmes l'honneur d'avoir une entrevue avec lui, dans le cours de janvier dernier. Le clergé irlandais ne refusera certainement pas d'accepter la parole d'un prélat aussi distingué qui nous a déclaré, en outre, être prêt à donner des prêtres canadiens aux paroisses canadiennes de son diocèse, chaque fois que la chose sera possible, bien que Sa Grandeur soit d'opinion, comme plusieurs de ses collègues de l'Est, que toutes les races étrangères, notamment les Allemands, les Polonais et les Canadiens, finiront par abandonner leurs langues respectives pour ne parler que celle du pays. Toutefois, Mgr. Ireland ne veut en rien précipiter cette transition inévitable, car il admet que jusqu'à l'époque de la fusion de toutes les races en une seule au point de vue du langage (ce qui devra prendre au plus 25 ans), l'Église a tout à gagner en accordant à toutes les classes d'immigrants des prêtres de leur nationalité.

Mais il n'est plus besoin aujourd'hui de demander à la lettre du cardinal Simeoni la solution du problème qui occupe l'attention de notre presse depuis de longues années. Rome vient de parler de nouveau et, cette fois, en termes si clairs qu'il est désormais impossible de révoquer sa pensée en doute.

Le télégraphe nous a appris, il y a plusieurs jours déjà, que S. S. Léon XIII a adressé aux évêques d'Amérique une lettre importante dans laquelle il déplore la situation précaire des immigrants italiens. Mais, avant d'ajouter foi à cette nouvelle, nous avons voulu en attendre la confirmation par la presse romaine. Or, voici que l'*Osservatore Romano* publie le texte de cette lettre.

On y lit :

“ Le Pape déplore que tant d'Italiens, que la pauvreté force à émigrer, se trouvent dans une situation encore plus mauvaise en Amérique. *Leurs âmes sont exposées à un grand danger*, pendant le voyage et à l'arrivée, *à cause de la difficulté de rencontrer des prêtres parlant italien.*

“ Le Pape est si préoccupé de ces faits qu'il a chargé la Congrégation de la Propagande d'étudier la question complexe, qui consiste à développer le bien-être moral et matériel des émigrants et qu'il a décidé d'envoyer des prêtres italiens dans les localités habitées par les émigrants.



Le Pape ajoute qu'il éprouvera une très grande satisfaction si les évêques américains *facilitent* la tâche de ces prêtres. Le Souverain Pontife termine sa lettre en envoyant sa bénédiction aux évêques, au clergé et aux fidèles d'Amérique.

Ce qui nous a le plus frappé dans cette lettre, ce sont les raisons que donne Léon XIII pour envoyer des prêtres italiens aux pauvres immigrants de son pays. "Leurs âmes, dit-il, sont exposées à un grand danger à cause de la difficulté de rencontrer des prêtres parlant italien." Le même danger n'existe-t-il pas pour les Canadiens, et plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas, malheureusement, perdu leur foi parce qu'ils ont été privés de l'assistance religieuse de prêtres parlant le français? Notre presse, notre clergé, nos conventions n'ont-ils pas répété à satiété que celui qui abandonne sa langue cesse avant longtemps de pratiquer sa religion? Oui, mais on n'a pas voulu croire à ces enseignements d'une trop triste expérience, ou, si l'on y a cru, on a négligé souvent, trop souvent, hélas! de faire droit aux demandes respectueuses et plusieurs fois réitérées de nos nationaux!

En face de la détermination généreuse de Rome à l'égard des Italiens, il nous est permis d'espérer qu'elle décidera aussi de faire envoyer des prêtres canadiens dans les localités habitées par nos nationaux qui n'entendent pas l'anglais, pour la plupart, et sont menacés de tomber dans une indifférence complète, qui serait bientôt suivie d'une double apostasie: celle de leur langue et de leur religion.

La ligne de conduite que nous devons suivre dans l'avenir nous est clairement tracée ici. Faisons connaître le véritable état de nos colonies à Rome même, envoyons-y des requêtes si l'état de choses que nous déplorons depuis si longtemps ne s'améliore pas. Notre condition n'inspirera pas de moins vives sympathies au St. Père que ne vient de lui en inspirer celle des Italiens. Justice nous sera faite alors, soyons-en sûrs, et notre clergé national, en devenant une institution sanctionnée par l'autorité suprême de l'Église, pourra travailler sans encombre et sans récriminations au triomphe de l'idée catholique parmi les Canadiens des États-Unis.

## CE QU'ON PENSE AU CANADA DE LA DERNIÈRE LETTRE DU PAPE AUX EVEQUES AMERICAINS

[Du *Travailleur*.—28 déc. 1888.]

Nous étions loin de nous attendre que la *Vérité* trouverait dans la dernière lettre adressée par S. S. Léon XIII. à l'épiscopat américain, au sujet des immigrants italiens, une cause de réjouissance pour les Canadiens des États-Unis. On sait, en effet, que M. Tardivel a combattu jadis l'idée d'un clergé national, sous le prétexte que l'Église est catholique et non pas nationale, confondant ainsi l'institution avec ses ministres. Mais celui qui remplace notre confrère à la rédaction, pendant que celui-ci voyage en Europe, abonde dans notre sens et paraît parfaitement renseigné sur les maux dont nous souffrons. Voici en quels termes il commente la dépêche que nous avons reproduite de l'*Osservatore Romano*, la semaine dernière :

Cette dépêche, qui porte en soi son cachet de véracité, puisqu'elle est en parfaite conformité avec l'esprit de l'Église, ne manquera pas, sans doute, de réjouir grandement nos frères Acadiens, des provinces maritimes, et encore plus peut-être, grand nombre de nos compatriotes des États-Unis qui ne souffrent guère moins que les Italiens, et pour lesquels il ne serait pas nécessaire de faire venir de si loin et à si grands frais, des prêtres de leur nationalité. Nous faisons ici allusion, en passant, à un mal très sérieux, à un mal sur l'existence, l'étendue et la gravité duquel nous pourrions dire des choses très pénibles. Nous n'ajouterons qu'un mot, aujourd'hui : c'est que le malaise qui est déjà grand, surtout en certains quartiers, ne peut aller qu'en augmentant, si un remède n'est apporté à l'état de choses qui le produit. Toutefois, la sollicitude dont Léon XIII. fait preuve à l'égard des Italiens doit nous faire concevoir les plus chaudes espérances en faveur de nos compatriotes, auxquels Sa Sainteté ne pourra manquer de s'intéresser, au même degré, dès qu'Elle aura été *informée* de leurs besoins.

On voit que le nouvel ami que nous comptons à la *Vérité* partage, avec le *Travailleur*, l'opinion que Rome *devrait être informée*. C'est peut-être l'unique ressource de nos compatriotes en certains endroits, et personne ne saurait justement les blâmer d'en user. Il

est vrai qu'on a déjà cherché à créer des misères à un prêtre distingué de l'État de New York parce qu'on le croyait l'auteur d'un mémoire transmis au St. Siège sur l'état religieux de son diocèse, mais il ne faudrait pas pour cela renoncer à l'idée de demander justice à Rome même, si Rome est le seul tribunal où l'on puisse l'obtenir.

Nous réclamions, l'autre jour, les droits de la majorité canadienne dans quatre diocèses importants de l'Est, en matière de nominations épiscopales. Peut-être le meilleur moyen de presser la solution de cette question qui intéresse à un si haut degré l'avenir religieux de plus de 156,000 compatriotes, serait de s'adresser directement au Saint Siège en lui exposant l'état véritable de nos colonies dans les diocèses ci-haut mentionnés, et leurs grands besoins de prêtres parlant notre langue pour les desservir. Il y a longtemps qu'on nous dit qu'il est impossible de remédier à l'état de choses existant. Eh bien ! que Rome le sache, et son extrême sollicitude pour les catholiques du monde entier lui fera, sans doute, trouver un moyen de sortir d'embaras. Nous avons peine à croire que la Papauté sera impuissante à nous guérir, quand elle connaîtra la cause de nos maux et les obstacles de tous genres qu'on se plaît, il semblerait, à semer sur notre route.

Qu'il soit bien compris, cependant, que nous n'entendons pas faire passer nos évêques pour injustes et intraitables en recommandant à nos nationaux de recourir à l'autorité suprême pour le redressement de leurs griefs, si l'on nous permet de parler ainsi. Loin de là ; nous reposons une extrême confiance dans l'épiscopat, et nous avons le plus grand respect pour toutes ses décisions. Nous ne sommes mû ici par d'autre motif que celui de répandre plus de lumière sur la question de nos besoins religieux, et d'empêcher ainsi que notre race soit de nouveau humiliée par des apostasies aussi malheureuses que celles dont on a déjà été témoin et qui ne se répèteraient pas si les Canadiens avaient, pour les desservir partout, comme au Canada, des prêtres de leur nationalité, ou au moins parlant leur langue et connaissant leurs us et coutumes.

## LE DEVOIR DU MOMENT

---

[Du *Travailleur*.—18 janvier, 1888.]

Sous ce titre, l'*Indépendant* publiait la communication suivante, dans son numéro du 4 janvier :

La question de la représentation de notre nationalité dans l'épiscopat américain demande, par sa gravité et son extrême importance, d'être soumise à la considération des intéressés avec une grande prudence, mais aussi d'une manière assez énergique et d'un pied assez ferme pour démontrer aux autorités compétentes qu'il est grandement temps pour nous d'entrer dans la jouissance de nos droits.

Ces droits n'existent pas d'hier ; il y a plusieurs années déjà qu'ils nous ont été acquis. Rien donc ne peut nous attirer le blâme de la hiérarchie catholique de ce pays, du moment que nous entreprenons de les faire valoir ; mais, que nous ayons autant de droits que nous voulions, il ne faut pas oublier que nous avons, en ce qui nous concerne, affaire à des évêques qui se trouvent dans une position tout à fait privilégiée découlant du grand nombre de prélats de la même nationalité qui composent la hiérarchie américaine et aussi de la position toute particulière dans laquelle l'Église se trouve aux États-Unis.

Ils jouissent d'une grande influence auprès de la cour du Pape, et si nous ne procédons pas aussi régulièrement que possible dans ce travail énorme de la formation d'un clergé national, nous en serons quittes pour nos peines et nos labeurs.

Le mode d'action doit consister d'abord à mettre sous les yeux de nos évêques respectifs un état complet de notre nombre et de notre importance. Tous les Franco-Canadiens de la république devraient apposer leurs noms au bas des requêtes, et Leurs Grandeurs, ayant par devers elles toutes les pièces justificatives de ce grand mouvement religieux et national, seraient en mesure de nous accorder une réponse affirmative ou négative.

Dans ce dernier cas, la seule alternative que nous aurions serait le chemin de Rome.

Procédons systématiquement, fermement, froidement, lentement.

Nous aurons, d'ici à la réussite, beaucoup de déboires à endurer, de dures passes à traverser, et des affronts amers à avaler ; je vois d'ici le tumulte que causera une telle action de notre part parmi les ennemis de tout ce qui est canadien-français, et les dispositions de ces derniers à notre égard. Mais tout cela n'est pas nouveau dans l'histoire des peuples, et toutes les grandes questions n'ont pas été

résolues sans avoir passé à travers les oppositions les plus factices et les mieux organisées.

Le devoir du moment est donc de bien demander, si nous voulons réussir. L'épiscopat qui nous régit doit d'abord être saisi de la question ; c'est son droit.

V. S. G.

Ces lignes paraissent être en contradiction avec ce que nous écrivions sur le même sujet, il y a une couple de semaines. En effet, nous suggérions l'appel direct à Rome et V. S. G. demande qu'on s'adresse d'abord aux évêques. Nous ne nions pas que ce soit leur droit d'être les premiers saisis de la question. Aussi ce n'est pas pour les en priver que nous avons conseillé à nos nationaux de prendre le chemin de Rome. C'est plutôt parce que nous croyons que nos évêques ont été presque partout mis au courant des maux religieux qui affligent certaines colonies, soit à cause du manque de prêtres parlant notre langue pour les desservir, soit à cause du délaissement complet de lequel elles ont été laissées pendant trop longtemps déjà. Nous ne parlons pas seulement des diocèses de la Nouvelle Angleterre, mais de tous les diocèses dont nos compatriotes forment partie dans les divers États de l'Union Américaine. Dans certaines parties de l'Ouest, par exemple, un grand nombre de nos nationaux sont dans un danger imminent de perdre et leur langue et leur foi. Dans tout le Wisconsin, où l'on compte 30,000 Canadiens, au bas mot, répartis dans les trois diocèses de Green Bay, Milwaukee et Lacrosse, c'est à peine si l'on trouve *deux prêtres canadiens* ! Nos compatriotes soupirent depuis nombre d'années après l'arrivée parmi eux d'un clergé national ; ils en ont même fait la demande à plusieurs reprises à leurs Ordinaires, mais sans succès. La même chose s'est répétée souvent aussi dans l'Est.

Voilà pourquoi nous ne voyons d'autre moyen de résoudre cette question délicate qu'en nous adressant directement au Souverain Pontife.

Nous ne voulons pas scruter les actes épiscopaux, ni les critiquer ; cela regarde seulement ceux qui, dans la hiérarchie sacrée, ont un pouvoir supérieur et surtout le Pontife Suprême, comme nous le dit Leon XIII. dans sa lettre à Mgr. de Tours. Nous le répétons, nous n'avons ici d'autre but que de chercher à faire modifier un état de choses déplorable dans l'Église catholique et des plus préjudiciables aux intérêts religieux de notre race aux États-Unis. En prêchant le recours à Rome, ce n'est pas pour engager nos nationaux à se

plaindre de leurs évêques, mais plutôt des circonstances malheureuses dans lesquelles ils se trouvent placés aujourd'hui—contre le gré et volonté de leurs Ordinaires, nous aimons à le croire—et dont il semble qu'ils ne peuvent s'affranchir sans ce recours extrême à Celui qui soulage et guérit tous les maux.

Que ceux qui n'ont pas encore fait connaître leurs besoins à l'autorité diocésaine suivent le conseil de V. S. G., et nous y applaudirons ; mais pour les autres qui ont échoué, pour une raison ou pour une autre, dans leurs démarches, qu'ils n'hésitent pas à envoyer leurs documents à Léon XIII. lui-même dont la sollicitude s'étend à tous les catholiques du monde, sans distinction d'origine. Nous n'avons pas à redouter que nos évêques fassent valoir contre nous leur influence auprès du Saint Siège, car nous sommes certain qu'ils souhaitent aussi ardemment que les Canadiens de les voir échapper aux dangers de toute sorte qui menacent leur foi en ce pays.

Ayons donc une entière confiance dans l'avenir. Rome a reconnu le principe du clergé national, et la dernière lettre du Souverain Pontife aux évêques américains a créé un précédent qui nous sera favorable, s'écrie avec nous le *National*, " si nous savons faire valoir auprès du Vatican nos très justes réclamations."

---

## UNE LUEUR D'ESPÉRANCE

---

[Du *Travailleur*.—14 déc. 1888.]

Au dernier concile de Baltimore, on comptait trente-cinq évêques irlandais, trois allemands, neuf anglais, huit français, quatre belges, deux espagnols, un écossais, un hollandais. Les neuf cent mille Canadiens-Français des États-Unis n'avaient pas de représentant dans cette auguste assemblée. L'un des grands actes de ce concile a été l'admission du principe de la présentation des candidats à l'épiscopat par les chanoines et les curés du diocèse. Ce mode d'élection des évêques, déjà en usage dans plusieurs pays, est si raisonnable et si sage qu'il faut des raisons bien graves pour qu'il ne soit pas suivi partout où l'Eglise n'est pas obligée de subir la nécessité des concordats. Ce qui a été fait au concile de Baltimore

n'est que l'admission de ce principe salulaire, car ici, aux États-Unis, nous n'avons ni chanoines, ni curés. En attendant que les chapitres et les paroisses soient régulièrement constitués, les conseillers de l'évêque remplaceront les chanoines et les recteurs inamovibles agiront à la place des curés.

Avec ce mode d'élection, M. le rédacteur, peut-être verrez-vous, un jour, la réalisation des vœux que vous formiez, dans l'un de vos derniers numéros, de voir des dignitaires ecclésiastiques canadiens à la tête des diocèses où nos nationaux dominent par le nombre. Mais prenez patience, car il vous faudra vivre encore des années. L'évêque nomme lui-même les recteurs inamovibles et la moitié de ses conseillers. Combien de voix canadiennes auront nos diocèses de Burlington, d'Ogdensburg, de Portland et de Manchester? Si je suis bien informé, Burlington n'en a pas, Ogdensburg en a une, Manchester deux, Portland deux. Les Canadiens de ces différents diocèses paient le *cathedraticum*, tout comme si les évêques, qui le reçoivent, et les chanceliers qui en donnent des reçus, étaient de la nationalité de la grande majorité des diocésains. Les églises canadiennes de ces différents diocèses sont aussi appelées à contribuer, comme les autres églises, à l'œuvre des séminaristes. Jusqu'aujourd'hui les Canadiens n'ont pas beaucoup profité de cette œuvre, grâce à Dieu. Il me semble, en effet, que les prêtres qui ne doivent pas leur éducation cléricale à la charité publique, prennent, de bonne heure, des habitudes de sage économie dont leurs congrégations ont grandement à se féliciter. Les vocations n'en sont ni moins solides, ni moins nombreuses.

CUIQUE SUUM.

---

## LA NÉCESSITÉ D'UN CLERGÉ NATIONAL

---

[De l'*Avenir Canadien*, de Manchester, N. H.—Janv. 1889.]

Sous le titre ci-dessus, le *Travailleur* du premier janvier publie, avec les quelques commentaires qui suivent, un nouvel article sur la question religieuse qui occupe les principaux représentants de la presse franco-américaine depuis quelque temps. Cet article est si plein de sens et de vérité que nous ne pouvons le passer sous silence; nous le soumettons donc en entier à l'appréciation de nos lecteurs.

Si la presse canadienne des États-Unis a un rôle glorieux à remplir, c'est bien celui que nous impose l'heure actuelle : faire connaître, défendre et revendiquer nos droits religieux.

Comme nous l'avons déjà dit dans ces colonnes, la religion et la patrie, tout nous commande ce devoir sacré. Et en exprimant de nouveau ce sentiment, nous affirmons être en tout conforme à l'esprit national et religieux de notre peuple ; nous affirmons être en conformité de principe avec notre clergé national qui s'est toujours prévalu, et avec raison, du titre glorieux de gardien-né de notre foi, de notre langue, de nos traditions.

Avec ces réflexions, nous laissons la parole au *Travailleur* et à son distingué correspondant.

Un ami de notre journal nous adresse la communication ci-dessous que nos lecteurs liront, sans doute, avec le plus grand intérêt. La nécessité d'un clergé national, non seulement pour les Canadiens, mais pour toutes les nationalités faisant partie de l'Église catholique, y est clairement démontrée. Nous invitons tout particulièrement ceux qui continuent de nous accuser de nationalisme à lire attentivement ces quelques lignes dans lesquelles nous croyons qu'ils trouveront ample matière à s'édifier. S'ils hésitent encore, après cela, à nous donner raison, nous leur demanderons de nous expliquer le don des langues et aussi ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : *Ite, docete OMNES gentes.*—Allez, enseignez TOUTES les nations.

Nous donnons la parole à notre distingué collaborateur.

«Ce n'est pas d'hier que l'on a compris à Rome toute la convenance, pour ne pas dire la nécessité d'un clergé national. Rome est remplie de prêtres italiens parlant le français, l'allemand, l'espagnol, etc., et, cependant, chaque nationalité qui a une église pour sa colonie, a des prêtres de sa nationalité pour la desservir. Le clergé italien peut avoir la légitime prétention de valoir le clergé français sous tous rapports. Est-il, pour cela, jamais venu à l'idée de l'Évêque de Rome de donner des recteurs italiens à St-Louis des Français ?

«Les avertissements du Chef Suprême de l'Église et les directions données par la Sacrée Congrégation de la Propagande n'étaient pas nécessaires pour faire comprendre qu'il ne suffit pas de parler le langage d'une nationalité pour en saisir le caractère, les mœurs, les usages, les qualités et les défauts. Le gros bon sens suffit à n'importe quel esprit non préjugé pour comprendre qu'il n'y a qu'un clergé national qui puisse complètement saisir et utiliser, pour le bien de la religion, ces usages particuliers et propres. Règle générale, et qui souffre bien peu d'exceptions, un prêtre étranger ne



pourra acquérir ces connaissances qu'après une longue étude et une expérience qui aura quelquefois coûté bien cher et au pasteur et aux âmes confiées à ses soins.

“ Il y a aussi entre les membres d'une même nationalité un lien de sympathie qui ne peut pas se remplacer et qui joue un rôle considérable dans le gouvernement de nos paroisses.

“ Or, ici, aux États-Unis, où la religion prend un accroissement si rapide, où les besoins sont si nombreux, où le bien de l'Église et le salut des âmes exigent que l'on mette à contribution toutes et chacune de nos ressources, serait-il permis de négliger un moyen efficace de faire le bien ? Je ne le crois pas. Aussi, à de rares exceptions, N. N. SS. les Évêques font-ils tous leurs efforts pour procurer, à chaque colonie qui peut se bâtir une église, un prêtre de sa nationalité. Tout dernièrement encore, le vénérable évêque de Springfield ne remplaçait-il pas un prêtre d'origine irlandaise, à West Boylston, par un jeune prêtre canadien ? Certes, le prédécesseur ne manquait d'aucune des qualités et des vertus sacerdotales de son jeune successeur. Il n'en fut pas moins le premier à seconder les vues larges et éclairées de son évêque. En agissant ainsi, le Rév. P. McKenna a prouvé qu'il savait unir un jugement solide à un esprit vraiment sacerdotal.

“ Que de désagréments et de scandales on aurait évités et on éviterait encore, si ce bel exemple était suivi en certains endroits ! L'expérience n'a-t-elle pas suffisamment prouvé que cette conduite est la plus sage et la seule rationnelle ?

“ L'esprit de l'Église a toujours été de donner à chaque nationalité des pasteurs appartenant à ces mêmes nationalités, et cela à tous les degrés de la hiérarchie, partout où la chose est possible. Lorsque la Louisiane cessa d'appartenir à la France, a-t-on jamais pensé à donner des évêques américains à cette partie du pays ? Aujourd'hui que nos coreligionnaires allemands de l'Ouest ont le pas sur les catholiques des autres nationalités, on leur donne non seulement des prêtres, mais aussi des évêques allemands.

“ Si nos diocèses canadiens de l'Est, et notamment ceux de Burlington et d'Ogdensburg, ont des dignitaires ecclésiastiques et des pasteurs étrangers à leur nationalité, cela est dû à certaines circonstances qui, en disparaissant, ne manqueront pas de faire disparaître un état de choses trop évidemment contraire à l'esprit de l'Église et au bon sens pour être durable. S'il est vrai que les évêques de la province ecclésiastique de Boston se sont entendus pour demander

un coadjuteur au saint vieillard qui a jeté les assises du diocèse de Burlington, nul doute que ces illustres prélats n'aient pas ignoré que ce diocèse est un diocèse canadien. C.

## NOS DROITS RELIGIEUX

[Du *Travailleur*.—5 fév. 1889.]

M. le Dr. Valmar St-Germain écrit dans l'*Indépendant* :

Je tiens à rassurer pleinement mon ami du *Travailleur* que j'ai toujours été loin d'offrir la moindre opposition à la ligne de conduite qu'il a tracée concernant la formation d'un clergé national. Mon but, en suggérant l'appel général aux évêques avant d'aller à Rome, était de mettre notre cause dans une forteresse inattaquable, à l'abri de tout ce qui pourrait nuire à son succès.

Si, dans quelques diocèses, des requêtes bien faites ont été ignorées, nous devons admettre que dans d'autres de semblables suppliques ont pu être imparfaitement faites ou irrégulièrement produites.

Je soutiens que si nous frappions tous ensemble à la porte de l'épiscopat, nous agirions pratiquement et ferions de cette question un mouvement national qui aurait un poids immense dans la balance de la justice.

Au surplus, l'*Alliance Nationale* pourrait peut-être venir de l'avant à ce sujet.

Nous n'avons vu dans les remarques antérieures de notre ami qu'une contradiction apparente avec ce que nous avons déjà dit sur le sujet, car nous admettons que, pour réussir, il faut nous adresser d'abord aux évêques. Nous présenter à Rome sans les avoir sollicités de faire droit à nos justes demandes serait exposer notre cause à une ruine complète. Il importe donc que, partout où nos compatriotes ont des réclamations à faire valoir, ils consultent leur Ordinaire. Ils ne doivent pas se rebuter si, dans le passé, leurs requêtes n'ont abouti à aucun résultat; il a pu arriver, comme le fait observer ici le distingué collaborateur de l'*Indépendant*, qu'elles aient été ou mal présentées ou mal préparées. Qu'ils reviennent respectueusement à la charge, après avoir consulté ceux qui connaissent les formalités à remplir en pareil cas, et, si, avec toutes ces

précautions, ils échouent une autre fois dans leurs démarches, ils seront alors justifiables de s'adresser à un tribunal plus élevé.

Quant à faire de ces mouvements particuliers un mouvement général, nous n'y avons aucune objection et même nous verrions dans cette union de toutes les forces une garantie de succès. Mais il sera assez difficile de réunir tous les griefs ensemble et peut-être, en voulant trop nous presser, en laisserons-nous de côté qui, à eux seuls, pourraient assurer le triomphe de notre cause. *L'Alliance Nationale*, si elle se forme définitivement, pourra nous rendre d'immenses services de ce côté-là. Peut-être les membres du clergé qui combattent aujourd'hui cette idée d'une union générale de nos groupes aux États-Unis en sentiront-ils mieux alors toute la nécessité, tout le prix.

## LA CONDUITE À SUIVRE.

[Du *Travailleur*,—8 fév. 1889.]

Nous lisons dans *l'Indépendant* :

La presse canadienne des États-Unis agit en ce moment la question d'un mouvement en faveur d'un clergé national. Nous croyons que nos groupes canadiens devraient agir avec la plus grande circonspection.

Que ceux qui n'ont pas encore fait connaître leurs besoins aux autorités diocésaines le fassent. Ceci constitue une pure réclamation locale. Mais, en ce qui regarde le principe du clergé national pour nos compatriotes des États-Unis, sachons faire de la bonne besogne, tout en faisant peu de bruit et surtout en ménageant les susceptibilités de nos Ordinaires.

Le meilleur moyen serait peut-être de faire agir les hautes influences. Toute manifestation générale, qui pourrait avoir le caractère d'un conflit, nuirait considérablement au succès de la cause.

Il ne s'agit plus ici d'une réclamation devant les tribunaux civils. Un soulèvement général amènerait nécessairement certains conflits locaux. On en profiterait pour amener de fâcheux retards dans la décision du Saint-Siège.

Tenons la Propagande au courant de ce qui se passe ici, exposons-lui nos justes réclamations et ayons une entière confiance dans l'avenir. La presse canadienne, qui reflète les idées de nos compatriotes, qui exprime leurs besoins et leurs aspirations, a déjà fait un travail dans ce sens qui ne manquera pas d'attirer l'attention des autorités compétentes.

Ces conseils sont dictés par la plus grande prudence et nous les approuvons en tous points. Il ne servirait de rien, en effet, d'agiter cette grave question d'un clergé national dans des assemblées tumultueuses et même dans nos conventions. Nous aurions l'air de défier l'autorité hiérarchique que Rome, il ne faut pas l'oublier, a déjà constituée en tribunal de dernière instance pour le règlement des difficultés qui peuvent surgir à propos du choix des desservants des paroisses. La décision de l'évêque étant finale, les fidèles ont le devoir de l'accepter avec une entière soumission. Aussi ce n'est pas pour faire désapprouver la conduite passée de l'épiscopat à l'égard de certaines congrégations canadiennes, mais uniquement pour préparer à nos colonies un sort meilleur au point de vue religieux, que nous agitions encore aujourd'hui cette question, vitale pour notre race, d'un clergé national. C'est un droit que nous affirmons, sans exiger pour sa consécration que nos évêques abdiquent leurs pouvoirs discrétionnaires, encore moins sans vouloir faire rejaillir sur leurs illustres personnes aucun blâme, aucune responsabilité directe pour les dénis de justice apparents commis dans certaines paroisses.

Nous parlions, il y a quinze jours, du petit nombre de desservants canadiens que renferment les trois diocèses du Wisconsin. C'était une lacune que nous voulions signaler à l'attention des autorités compétentes, mais nous comprenions bien que cet état de choses, tout lamentable qu'il soit, ne pouvait être imputé à crime aux dignes prélats qui tiennent la houlette pastorale dans ces régions éloignées. Le manque de prêtres de notre nationalité a été là, comme ici, sans doute, la cause principale de cette répartition inégale dans les nominations curiales. Nous avons l'illusion aujourd'hui, illusion partagée par plusieurs sommités ecclésiastiques des États-Unis et du Canada, qu'en attirant l'attention du Saint-Siège sur l'état précaire de nos paroisses, à ce point de vue particulier, celui-ci trouvera, dans son immense sollicitude, un moyen sûr et efficace de l'améliorer. Le séminaire de Plaisance est peut-être la première d'une série d'institutions que Sa Sainteté Léon XIII. établira dans tous les pays où les diversités de race et de langage ont fait naître des besoins nouveaux dans l'économie catholique.

Mais nos espérances du côté de Rome ne doivent point nous enhardir au point d'imposer partout nos préférences. Non, soyons calmes et, pour nous servir de l'expression de l'*Indépendant*, sachons faire de la bonne besogne, tout en faisant peu de bruit et surtout en

ménageant les susceptibilités de nos Ordinaires. Que ceux qui sont à la tête de nos organisations nationales empêchent toute manifestation locale propre à jeter du discrédit sur l'autorité établie. Nous condamnons énergiquement ces réunions où l'on voudrait se répandre en invectives contre l'exécuter des volontés de l'évêque. Le curé est toujours le curé, qu'il soit irlandais, belge, allemand ou polonais. Les assemblées pacifiques, dominées par le plus grand esprit de soumission et de respect à l'autorité religieuse, sont les seules que nous approuvions, bien que nous préférions, la plupart du temps, voir les citoyens les plus respectables et les plus estimés de la paroisse se consulter mutuellement sur le parti à prendre et, une fois un plan d'action arrêté, se rendre, sans plus de bruit, auprès de l'évêque, pour lui exposer leurs griefs. Nous parlons ainsi parce que la cruelle expérience du passé nous fait maintenant un devoir de surveiller scrupuleusement tous nos pas, toutes nos démarches, afin de ne pas compromettre notre cause.

L'*Indépendant* suggère de faire agir les hautes influences. Ce serait bien le meilleur moyen à prendre pour faire aboutir nos efforts. Malheureusement, il est assez difficile de trouver à qui nous adresser. Il est vrai que Rome pourrait envoyer un délégué apostolique au milieu de nous, afin de constater *de visu* les maux dont nous sommes affligés. Les immenses dangers que court près d'un million d'âmes seraient, certes, une raison suffisante pour justifier une telle action. La question universitaire au Canada a été réglée de cette façon et les troubles de la catholique Irlande ont déterminé la grande et noble mission de Mgr. Persico. Mais nous ne pouvons pas espérer autant pour le moment. Nous regrettons de le dire, le Saint Siège, parce qu'il a été mal informé à différentes reprises—et nous en avons bien des preuves—ne chargera personne de venir faire sur les lieux cette enquête dont les résultats nous seraient si favorables. On est sous l'impression là-bas que les Canadiens des États-Unis sont desservis aussi bien que leurs coreligionnaires irlandais. Hélas! il est loin d'en être ainsi. La triste condition religieuse de plusieurs de nos centres, si elle était connue, éveillerait, à coup sûr, d'ardentes sympathies dans le collège des cardinaux, et, qui sait? peut-être provoquerait-elle une deuxième lettre aux Évêques d'Amérique. Il importe donc que la Propagande connaisse la vérité, toute la vérité.

## LA BROCHURE DE MGR. DE BURLINGTON

[Du *Travailleur*.—12 mars 1889.]

Les articles publiés, depuis quelques mois, dans nos journaux canadiens de l'Est, sur le sujet important du clergé national, auquel la lettre de Sa Sainteté Léon XIII aux Évêques d'Amérique a donné un regain d'actualité, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de ceux-là au moins des membres de l'épiscopat pour le bénéfice particulier desquels ces articles étaient écrits. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que les efforts réunis de ceux de nos confrères qui ont eu le courage de faire connaître la véritable situation religieuse des nôtres dans cette partie des États-Unis, ont abouti à quelque résultat, en ce sens qu'ils ont provoqué de la part du vénérable évêque de Burlington des explications qu'il nous tardait d'obtenir sur les intentions réelles de ses distingués collègues de la province ecclésiastique de Boston, à l'égard des Canadiens-Français. En effet, Mgr. de Goësbriand vient de faire paraître une brochure qu'il a intitulée : *Les Canadiens des États-Unis—Léon XIII aux Évêques d'Amérique relativement aux immigrants italiens*. Le but de cette brochure est indiqué dans les lignes suivantes :

“A la fin du mois de novembre et au commencement du mois de décembre de l'année qui vient de finir, il a paru dans quelques journaux canadiens des États-Unis des articles ou correspondances sur “Les droits de la majorité” qui sont de nature à peiner les vrais amis des Canadiens émigrés. A l'occasion de la lettre de notre St. Père le Pape aux Évêques des États-Unis, relativement aux immigrants italiens, que nous venons de recevoir, je me propose de faire quelques remarques sur les écrits ci-dessus mentionnés.”

Puis, pour mieux faire comprendre pourquoi il prend la plume, le vénéré prélat ajoute :

“Si je me décide à écrire, c'est que je vois venir le temps où je ne pourrai ni écrire ni parler, et qu'il est, je crois, peu de personnes qui ont eu une expérience aussi longue que moi-même dans ce qui regarde l'histoire des Canadiens immigrants aux États-Unis. Je tâcherai d'oublier les *insinuations malveillantes* dont Nous avons été

l'objet, pour écrire en faveur de la vérité, et contribuer à la grande œuvre de l'évangélisation de nos Canadiens."

Mgr. de Burlington s'est singulièrement mépris sur le sens des articles auxquels il fait allusion et sur les motifs qui les ont inspirés, s'il croit devoir s'en plaindre aujourd'hui pour faire rejaillir sur leurs auteurs un blâme qu'ils ne méritent assurément pas. Quant à notre journal en particulier, nous ne voyons pas en quoi il a péché, à moins que le fait d'écrire *en faveur de la vérité* constitue un outrage à l'autorité, dès que celle-ci se trouve dans l'impossibilité de nier ce qui est affirmé ou plutôt de réfuter ce qui est clairement prouvé. Nous n'avons pas entrepris de combattre les évêques, encore moins de leur faire la leçon, comme on l'*insinue avec malveillance* dans certains évêchés. Notre unique but, nous l'avons dit bien souvent, en ramenant sur le tapis cette question délicate des droits religieux de nos compatriotes et des titres nombreux et inaliénables de notre clergé à occuper, dans la hiérarchie des diocèses où les Canadiens sont en majorité, une place moins humble que celle qu'on lui a généralement accordée jusqu'à présent; notre unique but, disons-nous, a été de faire reconnaître, comme il le mérite, un groupe de catholiques non moins sincèrement attaché à sa foi que tous nos coreligionnaires de nationalité étrangère et contre lequel l'opinion de l'épiscopat a été préjugée par de soi-disant *informers*, par trop empressés à dénigrer les Canadiens pour satisfaire leurs jalousies de clocher. Sans cette antipathie regrettable que certains membres du clergé irlandais ont manifestée à l'égard des prêtres canadiens—le diocèse de Burlington n'est pas sans reproche sous ce rapport—nous ne serions pas aujourd'hui dans la pénible nécessité de réclamer en faveur de ces vaillants missionnaires qui sont venus à la rescousse de nos groupes immigrés, la plupart du temps sans y avoir été sollicités, une juste part dans les nominations curiales et coadjutoriales dans les diocèses de la Nouvelle-Angleterre. Et, si nous avons tant insisté sur ce point depuis quelque temps, c'est parce que nous avons le ferme espoir de voir nos droits reconnus, quand nos évêques auront cessé de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les renseignements qui leur sont fournis par nos journaux et par nos pasteurs.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous rendre ce témoignage que nous n'avons jamais manqué de respect envers l'autorité établie en traitant cette question dans nos colonnes. Dans un récent article, nous rappelions à nos compatriotes qu'ils doivent une entière

soumission aux décisions de leur Ordinaire, puisque Rome a déclaré que l'évêque est le juge en dernier ressort des difficultés qui peuvent surgir dans les paroisses. Nous avons réprouvé ces assemblées tumultueuses dans lesquelles on est porté à s'insurger contre l'autorité, et nous avons conseillé à ceux qui ont un différend quelconque à régler avec leur évêque de procéder avec tout le calme, toute la modération, tout le respect dont ils sont capables. Les seules insinuations *malveillantes* qui aient trouvé place sous notre plume sont celles d'avoir dit que l'épiscopat ne nous rend pas justice, non seulement parce qu'il est mal informé, mais parce que quelques-uns de ses membres—ils ne tenaient pas encore la houlette pastorale quand Mgr. de Burlington s'adressa, au nom de ses collègues de la province de Boston, aux Sulpiciens de Montréal ((28 septembre 1880) pour les solliciter "de recevoir dans leur grand séminaire les jeunes gens désirant se consacrer aux missions des Canadiens aux États-Unis"—ne reconnaissent pas la nécessité d'un clergé national pour nos compatriotes. Dans ces conditions, il est difficile que nos groupes soient l'objet de l'attention qu'ils méritent. Mais, étant donné, comme le vénérable prélat de Burlington paraît le croire, que tous les évêques de la Nouvelle-Angleterre sont maintenant favorables à l'idée de faire desservir nos paroisses par des prêtres de notre nationalité, il restera toujours cette opposition d'un clergé hostile à nos intérêts nationaux, dont tous les efforts tendent à nous jeter dans le gouffre de l'assimilation et à nous faire perdre, du même coup, notre langue et notre foi. Tant que les évêques n'auront pas imposé silence à ces gens qui, tous les jours, nous représentent auprès d'eux comme des fauteurs de troubles, des paroissiens toujours mécontents de ce qui leur arrive, nos journaux devront essayer de réagir, par tous les moyens honnêtes à leur disposition, contre un état de choses d'autant plus déplorable qu'il met en péril le salut de plusieurs milliers d'âmes.

Il est donc bien entendu que ce n'est pas à l'Ordinaire que nous reprochons les injustices qui ont pu être commises dans les limites de son diocèse, mais à ces prêtres d'origine étrangère dont l'opposition a pris, en certains endroits, un caractère des plus audacieux. Qu'on veuille bien le remarquer, nous ne portons pas ici une accusation contre tous les membres du clergé irlandais. Dieu merci, il se trouve parmi eux des cœurs généreux qui applaudissent aux succès de nos compatriotes et ne leur veulent que du bien. A ceux-là nous ne pourrions jamais témoigner trop de reconnaissance. Mais



pourquoi cherche-t-on, en certains quartiers, presque sous les yeux de l'évêque, à tout accaparer, à tout supplanter? Nous n'avons jamais voulu croire que les dignes prélats dont nous relevons aient autorisé, encore moins inspiré, les actes de flagrante injustice commis au détriment des nôtres, malgré le touchant appel aux Sulpiciens de Montréal en faveur de nos paroisses. Nous n'avons jamais douté de la loyauté et de la sincérité de leurs intentions, et c'est précisément pour cette raison que nous avons persisté à leur mettre sous les yeux tous les renseignements propres à les guider dans leur conduite vis-à-vis des Canadiens. Malgré les influences occultes qui agissent contre nous, en dépit même de ces prêtres canadiens—ils sont très rares, en vérité—qui courent chez leur évêque, nos journaux en mains, pour interpréter à leur façon un article écrit de la meilleure foi du monde et dans un esprit de conciliation plutôt que de discorde, nous continuerons de faire connaître les maux qui affligent un grand nombre de nos colonies de la Nouvelle-Angleterre, avec l'espérance qu'ils seront un jour soulagés, sinon complètement guéris.

En commentant la lettre de Sa Sainteté Léon XIII aux évêques d'Amérique, Mgr. de Burlington fait cette observation :

“Léon XIII ne doute en aucune sorte que ces missionnaires italiens seront bien reçus par les Évêques d'Amérique, mais, qu'on le remarque, il ne recommande pas à ceux-ci de les constituer conseillers ou coadjuteurs de l'Évêque à leur arrivée.”

Ceci est évidemment écrit dans le but de railler les journaux qui ont *exprimé l'espoir* que le coadjuteur de Mgr. de Goësbriand sera un Canadien et souhaité en même temps que les évêques cessent d'écartier nos prêtres de leurs conseils diocésains. Mais nous ne voyons pas que le cas soit le même. Les Italiens viennent, pour ainsi dire, d'émigrer aux États-Unis, tandis que les Canadiens-Français habitent la Nouvelle-Angleterre en nombre considérable depuis quelque trente ans. Sa Grandeur ne doit pas oublier que si nous avons *solicité* le choix d'un coadjuteur parmi le clergé canadien, nous l'avons fait pour un diocèse où nos zélés missionnaires ont le plus mérité de l'Église et de la Patrie. En effet, ne serait-ce pas un précieux hommage à rendre à la mémoire du Rév. Père Mignault que de confier à l'un de ses frères dans l'apostolat le poste auquel celui dont Mgr. de Burlington ne prononce le nom qu'avec respect et *reconnaissance* devrait être appelé aujourd'hui, de préférence à tout autre, s'il vivait encore? Les Canadiens n'out-

ils, comme les Italiens à New York, aucun titre à cette distinction que nous disputent les tard venus, et l'histoire religieuse du Vermont n'atteste-t-elle pas assez du dévouement sans bornes de nos compatriotes à la cause de la religion? En y pensant un peu, Mgr. de Goësbriand reconnaîtra que nous n'avons pas été plus pressés que nous ne devons l'être de réclamer ce qui nous revient, il nous semble, avant tous les autres catholiques, dans son diocèse, sans compter que la majorité canadienne est un élément qui doit avoir son importance aux yeux des évêques de la province ecclésiastique de Boston, puisque Rome elle-même ne dédaigne pas de la prendre en considération quand il s'agit de sauvegarder les intérêts de tout un diocèse.

Chose un peu singulière, bien que le but avoué de cette brochure de Mgr. de Burlington soit, comme nous l'avons dit plus haut, de répondre aux articles parus dans les journaux canadiens de l'Est sur *les droits de la majorité*, nous n'y trouvons absolument rien qui soit de nature à contredire ce que nos confrères ont dit avec nous à ce propos. Il appert plutôt que Sa Grandeur a voulu prendre la défense de ses collègues de l'épiscopat qu'il a crus injustement attaqués par notre presse.

\* \* \* \* \*

Nous offrons à Mgr. de Goësbriand, au nom de tous les Canadiens des États-Unis et en particulier de la Nouvelle-Angleterre, l'expression de notre plus vive gratitude pour les touchantes et vives sympathies qu'il témoigne à notre race et les généreux efforts qu'il a déjà faits pour l'arracher au double danger de l'apostasie nationale et religieuse.

Quant à ses observations sur la conduite passée et les intentions présentes de l'épiscopat, nous voulons bien accepter sa parole comme un écho fidèle de la vérité; mais, d'un autre côté, s'il est au pouvoir de Sa Grandeur, qui aime tant les Canadiens, de transporter le débat devant un tribunal ecclésiastique dans lequel nous serions équitablement représentés, nous la supplions de le faire au plus tôt. Alors nous pourrions dire mieux notre pensée et porter à la connaissance de nos juges bien des faits que la discipline du journalisme catholique nous a commandé de garder secrets jusqu'ici et qui démontreraient que nos griefs sont fondés, et qu'il est urgent d'apporter un remède aux grands maux dont nous souffrons.

## MGR. DE GOËSBRIAND ET LES CANADIENS

[De *L'Indépendant*.—8 mars 1889.]

\* \* \* \* \*

Cette brochure est évidemment écrite dans le but de chercher à démontrer que si les Canadiens-français des États-Unis ont été négligés, s'ils ont beaucoup souffert, l'épiscopat américain n'est pas blâmable. Mgr. de Goësbriand résume en peu de mots l'esprit de son travail, à la page 17ème, dans les termes suivants :

“Mais on continuera à répéter que les évêques de la Nouvelle-Angleterre négligent les Canadiens. Mais enfin peut-on les blâmer de n'avoir pu trouver immédiatement un nombre suffisant de missionnaires parlant la langue française?.... Peut-on s'imaginer que les évêques du Canada eux-mêmes pouvaient nous fournir un nombre suffisant de prêtres Canadiens? Il faudrait s'informer des évêques du Canada s'ils n'ont pas reçu assez de demandes de notre part; il faudrait leur demander s'ils ont connaissance d'un évêque américain qui ait refusé les services d'un bon prêtre Canadien. Il est vrai pourtant que nous avons refusé bien des offres de services. Inutile de dire pourquoi nous l'avons fait.”

Ce paragraphe nous prouve que Mgr. de Goësbriand veut disculper l'épiscopat américain tout entier et non pas l'évêque de Burlington en particulier.

Enfin, Mgr. de Goësbriand consacre trois pages à la lettre de Léon XIII aux Évêques d'Amérique et fait ressortir le parallèle qui existe entre la position des Italiens et celle des Canadiens-français. Mgr. finit par dire que les évêques sont décidés de faire instruire les enfants qui donneront des signes de vocation ecclésiastique, et il ajoute :

“Un temps viendra, sans doute, que les Canadiens des États-Unis fourniront eux aussi des missionnaires de leur nation élevés dans l'Amérique. (Nous supposons que Mgr. a voulu dire les États-Unis, car le Canada est aussi en Amérique.) Nous en avons déjà quelques-uns, mais leur nombre est bien restreint. La cause s'en trouve surtout dans la position des familles dont la plus grande partie n'est pas à même de subvenir à l'éducation de leurs enfants et aussi parce que la vie des grands centres où ils habitent est peu propre à développer les vocations. *Ainsi longtemps encore le Canada devra être la pépinière où nous irons chercher des missionnaires.*”

\* \* \* \* \*

Il est regrettable, toutefois, que cette brochure ne soit pas signée par les autres membres de l'épiscopat. Il nous serait alors permis de rapporter bien des faits à l'appui d'une thèse contraire à celle que soutient Mgr. de Burlington. Avouons de suite que Mgr. de Goësbriand exprime là son opinion individuelle, et que si les autres membres de l'épiscopat ont accordé certaines faveurs aux prêtres et aux fidèles canadiens, ils l'ont fait, en général, à contre-cœur et en face de l'opposition systématique des prêtres irlandais. Nous n'avons pas le moindre doute que le très vénérable évêque de Burlington n'est pas visé lorsqu'il s'agit de se plaindre des nominations à la desserte de nos paroisses.

Si, comme le dit si bien Mgr. de Goësbriand, "Dieu, dans sa providence, veut que les nations soient évangélisées par des prêtres de leur nation," comment se fait-il alors que 16,000 Canadiens-français à Fall River aient été obligés d'aller à Rome, en 1884, et d'attendre 18 mois avant d'avoir un prêtre de leur nationalité? Comment se fait-il alors que la colonie canadienne de Fall River a vu, pendant près de vingt ans, malgré ses prières répétées, les deux tiers de sa population desservie par des prêtres hostiles aux Canadiens et dont quelques-uns ne parlaient pas un mot de français?

Comment se fait-il qu'un évêque de la Nouvelle-Angleterre a dit que, dans 30 ans, et un autre que, dans 10 ans, la langue française ne serait plus parlée par nous ou nos descendants, et qu'il était inutile de nommer des prêtres canadiens à la desserte de nos paroisses?

Comment se fait-il que, tout récemment encore, l'un des derniers évêques nommés par le St. Siège a répondu à une délégation de Canadiens qu'il n'était pas écrit dans l'Évangile que les Canadiens devraient être desservis par des prêtres de leur nationalité, et qu'ils étaient bien sous la tutelle d'un prêtre parlant difficilement le français?

Comment se fait-il qu'un évêque de la Nouvelle-Angleterre a menacé d'excommunication les éditeurs et rédacteurs d'un journal canadien-français, s'ils écrivaient en faveur d'un clergé national? Comment se fait-il, si nous sommes si bien traités, que, lors du congrès de Nashua, un membre de l'épiscopat a traité nos représentants si cavalièrement et qu'il a refusé la permission d'inviter des évêques Canadiens ainsi que Son Eminence le Cardinal Taschereau? Comment se fait-il, si les évêques américains étaient si bien disposés, qu'ils aient refusé les facultés (le droit d'entendre les confessions, etc.) à des prêtres appartenant aux collèges, aux

séminaires du Canada, en visite ici, et à d'autres prêtres d'une conduite irréprochable ?

Comment se fait-il que, lorsque l'on a prouvé sous serment que des desservants de nationalité étrangère ont laissé volontairement mourir des Canadiens sans sacrements, que les plaignants ont été mis à la porte des évêchés, comme s'ils eussent été des escrocs ou des échappés du bague? Comment se fait-il que, dans un certain diocèse, on a refusé, jusqu'à un an ou deux, de laisser entrer un seul prêtre canadien dans le diocèse ?

Comment se fait-il qu'une certaine faction, parmi le clergé irlandais, a toujours eu raison aux yeux des évêques et que les autres ont toujours eu tort ?

Comment se fait-il que les évêques des États-Unis ont toujours caché les fautes des prêtres irlandais, tandis qu'ils ne se gênaient pas de faire connaître celles de quelques prêtres canadiens, souvent poussés par leurs collègues de nationalité différente ?

Comment se fait-il que, encore dernièrement, les meilleurs pasteurs du Canada ont refusé des curés dans les diocèses des États-Unis pour la seule raison qu'ils redoutaient l'antipathie (aujourd'hui artificieusement cachée, mais autrefois patente) de certains membres de l'épiscopat envers nos prêtres canadiens ?\*

Il y a encore de grandes paroisses exclusivement canadiennes qui sont desservies par des prêtres de nationalité différente, arrivés dans les diocèses bien après des prêtres canadiens, qui sont relégués dans les missions lointaines ou mis à la tête des plus petites paroisses.

Nous n'en finirions plus s'il fallait relater les injustices sans nombre dont les nôtres ont été l'objet.

Après avoir construit des églises dans les paroisses mixtes, ils ont été évincés avec un sans-gêne et un manque de générosité qui feraient perdre l'estime de tout homme ordinaire dans la société.

Nous n'aimons pas à faire voir ces plaies et à parler sans cesse de ces choses. Elles nous attristent. Mais nous ne pouvons pas laisser passer l'écrit du vénérable évêque de Burlington sans faire comprendre à nos lecteurs que les idées de Mgr. de Goësbriand ne peuvent pas être celles de ses collègues de l'épiscopat, s'il faut en juger par ce qui s'est passé depuis plusieurs années dans les relations entre les Canadiens et leurs supérieurs diocésains.

---

\*L'auteur de cet article est prêt à produire des affidavits à l'appui de toutes les affirmations ci-dessus.

Nous comprenons les difficultés qu'il y a eu de faire venir des prêtres du Canada, mais ces difficultés auraient été moins grandes si l'on s'était moins empressé de caser les nouveaux arrivés de l'Irlande et si l'on avait eu plus d'égards pour les missionnaires canadiens aux avant-postes de l'immigration canadienne.

Maintenant que nos plaintes sont connues, que nos griefs nombreux ont été soufferts avec une résignation chrétienne et que les malheurs inévitables, qui résultent d'une situation nouvelle ou d'un déplacement anormal de population, ont été constatés, il faut espérer que les Canadiens seront traités avec plus de charité et moins de soupçon. Les Canadiens auraient enduré leurs peines, sans mot dire, bien plus longtemps, si l'on n'avait pas donné des signes si peu équivoques d'un désir étrange de les voir disparaître comme nationalité distincte.

On condamnait chez nous ce que l'on admirait chez soi ; et, plus tard, quand on a vu que l'esprit national faisait du bien à notre cause, on nous a taxés de *nationalisme*, de *gallicanisme*, etc., etc. Célébrer la St. Patrice était admirable, mais oser chômer la St. Jean-Baptiste étant abominable aux yeux des francophobes qui ont tenu le haut du pavé, depuis quelques années, dans plusieurs diocèses. Les Canadiens ont pu, par la force des choses, négliger leurs devoirs, mais, lorsque l'on a voulu porter une main sacrilège sur leurs traditions nationales, lorsque l'on a fait mine de proscrire leur langue maternelle, il n'y a eu qu'un cri partant du cœur de tous les patriotes : Gare au danger de l'assimilation ! Et peu nous importait si cette prétendue manne nouvelle nous était apportée par ceux qui devaient nous bénir ou par ceux qui avaient juré de nous détruire.

Que l'on donne aux Canadiens et à leurs prêtres les mêmes droits et les mêmes faveurs qu'aux autres ; ils se feront, comme par le passé, un devoir de remplir les mêmes devoirs et de pratiquer la même obéissance, et ils cesseront de porter leurs plaintes.

Nous ne demandons pas mieux que de vivre en bons termes avec nos coreligionnaires, nous ne demandons que ce qui est juste ; ils ne tarderont pas de voir qu'il y va de l'intérêt commun de nous traiter en égaux et non pas en inférieurs.

## NATIONALISME ET RELIGION\*

[De *L'Indépendant*, de Fall River, Mass.—7 décembre, 1888.]

Nous avons eu l'occasion, par le passé, de traiter, aussi délicatement et respectueusement qu'il était possible, les questions qui sont survenues entre les Canadiens et nos coreligionnaires d'autre nationalité. Lorsque nous avons revendiqué les droits des nôtres à la desserte de nos paroisses, on nous a accusé de vouloir faire du nationalisme dans la religion. Toutefois, nos accusateurs étaient bien plus coupables que nous de ce dont ils nous reprochaient. La minorité a des droits aussi bien que la majorité; mais il semble, aux yeux de certains personnages, que, lorsqu'il s'agit des Canadiens-Français, la majorité même perd ses droits, et les représentants de la minorité seuls doivent commander. C'est ainsi que nos accusateurs enfreignent les règles de la justice la plus élémentaire.

Examinons la situation. Les évêques de la province ecclésiastique de Boston se sont réunis, dernièrement, pour nommer un coadjuteur à Mgr. de Goësbriand, évêque de Burlington. Ceux de la province de New York vont, bientôt, faire la même chose pour le titulaire du siège épiscopal d'Ogdensburg; ce sont deux diocèses où la majorité des catholiques se compose de Canadiens-Français. Le dernier relevé officiel de la population catholique du diocèse de Burlington est de 35,000 âmes. Sur ce nombre, les Canadiens-Français comptent 20,331. Le *Catholic Directory* de 1888 donne à Ogdensburg 62,289 catholiques dont 45,000 sont Canadiens-Français. Le diocèse d'Ogdensburg est canadien, comme on vient de le voir; néanmoins, l'évêque, le grand-vicaire et le chancelier sont étrangers à la nationalité de la majorité des diocésains. Sur six conseillers de l'évêque *un seul* est Canadien. Le diocèse de Burlington est Canadien, mais l'évêque, ses *trois* grands vicaires et son chancelier sont étrangers à la nationalité de la majorité des catholiques, et *pas un seul* conseiller canadien. Le diocèse de Portland est en majorité canadien; cependant, l'évêque, le grand-vicaire et le chancelier sont étrangers à la nationalité canadienne. Sur *six* conseillers il n'y a que *deux* Canadiens. La même chose

---

\*Cet article aurait dû être inséré à la page 11 de cette brochure, où il appartient logiquement.

pour le diocèse de Manchester ; et Dieu sait si les *deux* conseillers canadiens de ce diocèse doivent être prudents.

Quand les Canadiens-Français, ecclésiastiques ou laïques, ont-ils élevé la voix contre une exclusion aussi générale et aussi injuste, sauf dans le cas de Fall River ? Et c'est en présence de tels faits que l'on nous accuse de nationalisme ! Nous avons pourtant un clergé canadien qui possède un grand nombre d'hommes éminents par la science et la vertu aux États-Unis, notamment dans les diocèses susmentionnés. Nous savons bien que l'on n'aime pas à voir les journalistes traiter cette question. Nous ne le faisons pas avec un esprit factieux ou dans le but de nous arroger une mission que nous n'avons pas. Mais il nous semble que nous ne manquons pas de déférence en exprimant respectueusement, mais clairement, l'opinion des Canadiens-Français. Ils ont été l'objet de bien des injustices par le passé parce qu'ils n'ont pas eu de voix au chapitre.

Afin de mettre un terme aux froissements regrettables, mais inévitables, qui ont eu lieu par le passé, il nous semble qu'en observant des règles de conduite plus justes à l'égard des Canadiens-Français, on arriverait à satisfaire les exigences de part et d'autre. Car, après tout, l'égalité des charges, des responsabilités et des pouvoirs n'est que de l'équité. Et personne ne peut raisonnablement se plaindre de la justice et de l'équité.

Il y a aussi un fait digne de remarque, c'est que, si l'on ouvre le *Catholic Directory*, c'est-à-dire le guide des États-Unis qui est censé donner le nom des prêtres, des évêques et autres dignitaires, ainsi que la population de chaque diocèse, on constate que Nos Seigneurs les évêques de Burlington, Manchester, Portland et Providence n'indiquent pas le chiffre de la population catholique ; celui de Portland indique, toutefois, la *population indienne*.

On dira peut-être que l'évêque de Burlington est Français et que Français et Canadiens sont, tout un. Il y a certaines questions où il peut en être ainsi ; mais, en général, les Européens ne sont pas des mieux disposés vis-à-vis des Canadiens qu'ils considèrent comme leurs inférieurs. Et ils embrassent trop facilement les préjugés des races étrangères afin d'obtenir leurs bonnes grâces. Il y a bien des exceptions à ceci, et nous sommes toujours heureux de fraterniser avec nos frères d'outre-mer, chaque fois qu'ils partagent nos peines aussi bien que nos joies, et qu'ils ne veulent pas nous faire sentir le poids d'une prétendue supériorité à cause de leur naissance européenne.



En demandant que les 900,000 Canadiens-Français catholiques des États-Unis aient un ou deux représentants franco-canadiens dans l'épiscopat, nous ne demandons pas autant une faveur qu'un acte de simple justice. En demandant que les diocèses canadiens aient des évêques canadiens, ne demandons-nous pas ce qui est d'accord avec le bon sens et les sentiments de la vaste majorité des fidèles? Ce serait le moyen le plus simple de montrer que l'antagonisme, qui a régné entre catholiques d'origine différente, a cessé d'exister dans l'Est des États-Unis.

On a cherché, en certain quartier, à diminuer ou à ne pas faire connaître le nombre toujours croissant des fidèles canadiens-français. Craignait-on de porter les faits à la connaissance des autorités romaines?

Afin d'éliminer l'influence franco-canadienne de la direction des choses ecclésiastiques, on affecte, en certain quartier, une indépendance cosmopolite, une insensibilité aux considérations nationales, un libéralisme qui perd de vue et s'élève au-dessus de la variété des peuples que Dieu a créés tels qu'ils sont. Mais, de fait, on est mû par les mêmes sentiments nationaux que l'on réprouve chez les autres, et l'on se nourrit d'idées anti-canadiennes. Les autres races ont si longtemps et si forcément tout accaparé le pouvoir qu'ils se croient en droit de le conserver à perpétuité. Les intrigues étant dévoilées, il ne leur reste que la ressource suprême de nous accuser de vouloir nationaliser l'Église Catholique aux États Unis. Y a-t-il un pays ou un peuple au monde qui souffrirait qu'on lui dise qu'il n'y a pas, parmi ses membres, d'hommes assez vertueux ou assez érudits pour remplir les hautes fonctions sacerdotales ou épiscopales? Un tel peuple serait indigne de la religion catholique. Les Franco-Canadiens, qui ont plus fait pour la propagation de la foi sur ce continent que n'importe quel autre peuple, surtout dans les temps les plus difficiles de l'évangélisation, devraient être les derniers à être méconnus ou oubliés par les autorités ecclésiastiques. Pendant que les autres ont fait des pertes immenses et qu'ils montrent des signes imminents de désagrégation, les nôtres tiennent ferme comme le roc à leur foi dont le langage est toujours celui de la Fille aînée de l'Église.

## ENTENDONS-NOUS BIEN

---

[Du *National*.—14 mars 1889.]

Il y a déjà plusieurs années que nos évêques du Canada ont fait connaître à leurs confrères dans l'épiscopat américain qu'ils seraient parfaitement disposés à donner des missionnaires aux Canadiens des États-Unis. Cette offre zélée a été faite aussitôt après les troubles de Fall River.

Non, il ne faut pas fausser la vérité; il est pour le moins déloyal de faire dire à ceux qui demandent un clergé national des choses tout à fait injustes. Entendons-nous bien sur cette question aussi importante que délicate.

Voici, pour notre part, ce que nous réclamons :

1o.—Un clergé national pour la desserte de nos congrégations religieuses. Par ce mot, nous entendons tout prêtre canadien, s'il y a aucune possibilité de l'avoir, mais au moins un Français, un Belge ou un autre de langue anglaise, connaissant bien la langue de notre peuple, ayant reçu une éducation lui donnant la connaissance du caractère et des habitudes des Canadiens.

2o.—Nous croyons avoir raison de nous plaindre qu'un trop petit nombre de nos prêtres canadiens sont dans les conseils de nos évêques américains. Nous sommes la majorité dans quatre diocèses de la Nouvelle-Angleterre; nous ne pouvons pas compter une demi-douzaine des nôtres ayant l'avantage de faire connaître nos besoins spirituels plus intimement. Nous ne comptons pas un seul grand-vicaire. Nous connaissons peu de vicaires-forains dans les quatre diocèses mentionnés. Par contre, nous savons, par les dernières statistiques, que nous sommes sûrement 40,000 Canadiens catholiques sur 53,520 dans le diocèse d'Ogdensburg; nous sommes, au moins, 27,000 sur 40,000 dans le diocèse de Burlington, 36,000 sur 70,000 dans le diocèse de Manchester et 40,000 sur 71,000 dans celui de Portland.

Nous connaissons parfaitement les objections qu'on oppose à nos justes réclamations :

Vous n'êtes pas le nombre que vous prétendez être; vos prêtres viennent d'arriver dans ce pays; ils ne savent pas suffisamment la

théologie, comme on vient de le dire dans une brochure qui aura sa réponse en temps opportun.\*

Puis, enfin, la suprême objection :—Ne faites pas de nationalisme en religion ; au reste, votre langue française est destinée à disparaître de ce pays. Pourquoi alors vous donner des prêtres parlant le français ?

Nous ne voulons pas nous attarder à répondre à plusieurs de ces objections. Il suffit de les énoncer pour en faire bonne justice.

Nous ne dirons qu'un mot à l'accusation que nous faisons comme Léon XIII, quand Sa Sainteté écrit aux évêques américains qu'elle leur enverra des prêtres italiens pour donner leurs soins spirituels à leurs nationaux abandonnés dans ce pays.

Où, nous faisons du nationalisme comme Nos Seigneurs les Évêques en ont fait lorsqu'ils ont chargé un Rév. M. Riordan de prodiguer tous ses soins aux malheureux Irlandais arrivant à Castle Garden, N. Y.

C'est de cette manière que nous voulons du nationalisme en religion et pas autrement ! Nous réclamons que nos compatriotes sont émigrés dans ce pays par un dessein providentiel et qu'ils n'accompliront la mission que le Seigneur semble leur avoir confiée, qu'à la condition qu'ils conservent leur foi ; et nous comprenons que cette conservation de leur foi religieuse sera infiniment plus certaine si les autorités ecclésiastiques leur procurent de bons prêtres canadiens, et qu'ils conservent leur langue maternelle. Voilà quelque chose que nous réclamons pour le bien de nos nationaux.

---

\*La brochure de Mgr. de Burlington sur le clergé national.

## L'ÉGLISE CANADIENNE FRANÇAISE

---

[Du *Combat*, de Chicago.—1 mars 1889.]

C'est un fait établi que notre nationalité en ce pays s'étiolé, dépérit et meurt sous le contrôle immédiat de pasteurs qui ne sont pas *Canadiens-Français* ou *Français*.

Est-ce que la plume féconde et infatigable de Frontenac ne l'a pas démontré dans l'*Étendard* de Montréal, par des preuves les plus écrasantes tirées des États de l'Est et surtout du diocèse de Burlington, dans le Vermont?

Dans tout l'Ouest, est-ce que tous les centres canadiens-français dépourvus de prêtres de notre sang ne nous fournissent pas d'abondantes preuves de cette lamentable réalité?

L'église canadienne-française dans les États-Unis est la seule terre où puisse prendre racine l'arbre de notre nationalité!

Qu'on aille dans la partie nord-est du Wisconsin, dans le Haut Michigan, au lac Supérieur, dans la Péninsule Sud du même État, et l'on pourra constater la vérité de cette affirmation.

DR. E. PAQUIN.

## POSSIBILITÉ DE LA FONDATION D'UN SÉMINAIRE CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

[Du *Travailleur*.—25 janvier, 1889.]

L'avenir est aux Canadiens dans les États du Vermont, du Maine, du New Hampshire, du Massachusetts et dans le nord de l'État de New York. Les hommes sérieux sont obligés de l'admettre. Notre avenir national, à nous Canadiens, est inséparable de notre religion. Des évêques, des prêtres, des écoles de notre nationalité et de notre religion : voilà ce qu'il nous faut.

Pour les Italiens, comparativement peu nombreux aux États-Unis, on vient de fonder un séminaire italien. Les jeunes gens de cette nationalité, qui se croient appelés à l'état ecclésiastique, sont invités à entrer au séminaire de Plaisance. Les jeunes lévites qui auront reçu leur éducation cléricale à ce séminaire, seront dirigés vers les groupes italiens d'Amérique, afin de pourvoir aux besoins spirituels de leurs nationaux. Le chef suprême de l'Église recommande cette œuvre éminemment catholique à la sollicitude de l'épiscopat américain.

Ce qui est bon pour les Italiens ne saurait être mauvais pour les Canadiens. Pourquoi n'aurions-nous pas notre SÉMINAIRE CANADIEN?

Que le St. Siège donne un évêque canadien à l'un de nos diocèses canadiens—Burlington, par exemple— et ce séminaire se construit et se paye en moins de deux ans. En effet, que faudrait-il pour cela? Cinq prêtres de chacun des diocèses suivants : Albany, Boston, Burlington, Hartford, Manchester, Ogdensburg, Portland, Providence et Springfield, ces quarante-cinq prêtres s'engageant à payer chacun, dans l'espace de deux ans, au moins cinq cents piastres.

Il est facile de se procurer vingt acres de terre, à très bon marché, dans un site enchanteur, sur les bords du lac Champlain. Je connais assez le dévouement et l'esprit de sacrifice du clergé canadien des États-Unis pour être convaincu que trente mille dollars seraient souscrits, en moins de huit jours, pour une telle œuvre. Cette somme serait suffisante pour acheter le terrain mentionné plus haut et y ériger un édifice convenable et assez spacieux pour

loger convenablement huit professeurs et quatre-vingts élèves. Le produit d'une collecte par année, recueillie dans toutes les missions canadiennes de ces neuf diocèses, par les prêtres du séminaire en vacances, serait suffisant pour payer les professeurs et donner le nécessaire aux élèves.

Où prendre les professeurs et les élèves ?

Que le recteur du séminaire soit autorisé à prêcher son œuvre dans nos maisons d'éducation du Canada, offrant un salaire de quatre ou cinq cents dollars par année aux professeurs, et l'enseignement gratuit de la philosophie et de la théologie aux élèves. Je vous promets des professeurs et des élèves en nombre suffisant, dès la première année. Pourquoi deux ou trois professeurs italiens, gradués de quelqu'une des universités romaines, ne feraient-ils pas partie du corps enseignant de ce séminaire ? La Propagande ne demanderait pas mieux que de nous envoyer deux ou trois sujets distingués, qu'elle remplacerait tous les trois ou quatre ans. Ces professeurs, de retour à Rome, seraient très utiles aux saintes congrégations par les connaissances qu'ils auraient acquises des besoins et des ressources du pays. Ils pourraient aussi rendre de précieux services au clergé des États-Unis qu'ils auraient appris à mieux connaître.

Le plus naïf de mon rêve est peut-être l'espoir de voir un évêque canadien préposé à la gouverne de l'un de nos diocèses canadiens.

En attendant cet acte élémentaire de convenance, pourquoi le séminaire canadien ne relèverait-il pas uniquement de la Propagande, avec un recteur revêtu de la dignité épiscopale et investi de pouvoirs et de privilèges rendus nécessaires pour la bonne administration et le succès de son œuvre ?

\* \* \*

ALONSO  
 1851

1. The first part of the document is a list of names and titles, including the names of the authors and the titles of their works. This list is organized in a structured manner, likely representing a table of contents or a list of references.

2. The second part of the document contains a series of numbered entries, each followed by a brief description or abstract. These entries appear to be organized into sections, possibly representing different categories or sub-topics within the document.

3. The final part of the document consists of a list of names, which could be the names of the authors, editors, or contributors to the work. This list is presented in a clear and concise format, likely serving as a credit or acknowledgment section.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
Une Nouvelle France dans la Nouvelle-Angleterre . . . . .	3
Pourquoi des Prêtres Canadiens . . . . .	9
Les droits de la majorité . . . . .	11
Nos droits religieux. ( <i>Le National</i> ) . . . . .	14
La question religieuse . . . . .	16
Lettre de Léon XIII aux Évêques d'Amérique . . . . .	18
Rome et le clergé national . . . . .	22
Ce qu'on pense au Canada de la dernière lettre du Pape aux évêques américains . . . . .	25
Le devoir du moment . . . . .	27
Une leur d'espérance . . . . .	29
La nécessité d'un clergé national . . . . .	30
Nos droits religieux ( <i>Le Travailleur</i> ) . . . . .	33
La conduite à suivre . . . . .	34
La brochure de Mgr. de Burlington . . . . .	37
Mgr. de Goësbriand et les Canadiens . . . . .	42
Nationalisme et Religion . . . . .	46
Entendons-nous bien . . . . .	49
L'Église canadienne-française . . . . .	51
Possibilité de la fondation d'un séminaire canadien aux États-Unis . . . . .	52